

LUSSAT - LIGNAT

Bulletin municipal
d'informations

Annuel - janvier 2019



*Octobre 2018
J. Dutheil*

Notre Poilu 1914-1918

SOMMAIRE

p 3 LE MOT DU MAIRE

Espace culturel, lotissement communal, finances et fiscalité locale, l'intercommunalité

p 4 TRAVAUX ET RÉALISATIONS

Réseaux d'assainissement, lotissement Champs des Dômes rue de l'aubépine, terrain de football, signalisation au sol, sécurité routière, abri bus de Lignat, matériel, bâtiments communaux

p 6 PROJET

Espace culturel

p 8 FINANCES

Comprendre le budget de la commune, recettes/dépenses

p 9 VIE LOCALE

La réforme de la taxe d'habitation, l'assainissement, le répertoire électoral unique, taxi du marché, livraison de repas à domicile, maintien à domicile, repas des aînés, CLIC

p 13 VIE SCOLAIRE

Budget année scolaire 2017/2018, équipe pédagogique, rythme scolaire et horaires, calendrier des vacances

p 14 HIÉR ET AUJOURD'HUI

État civil, cérémonie du centenaire de l'armistice du 11 Novembre 1914-1918

p 15 UN PEU D'HISTOIRE

Place de la Fontaine

p 16 PAROISSE

p 18 LA VIE DES ASSOCIATIONS

Lussat Autrefois, Amicale de l'école Les Marronniers, Balinzat, Luss'arts, Gym- step-country, AL Basket, Rock'n Bike 63, Lussat Danse, MLC Lussat, La Lussatoise, Lussat Foot, Médiathèque, Sapeurs Pompiers

p 25 PAGES PRATIQUES

Transport RLV, site Internet de la commune, TIPI, procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon, prévention des cambriolages, SBA, informations et numéros pratiques, artisans de Lussat

Directeur de publication : M. Christian Arveuf - Imprimé à 500 exemplaires par M prim (63 Saint-Beauzire - 04 73 33 90 41)

Les photos et articles sont sous la responsabilité de leurs auteurs.

Numéro 32 — Janvier 2019



En introduction à notre bulletin municipal 2019, je souhaite échanger avec vous sur les points les plus marquants de l'année passée.

■ **L'espace culturel** : ce dossier important pour notre commune, est passé en 2018 de la phase projet à la phase réalisation. L'article consacré à ce sujet vous donnera tous les détails concernant : le choix des entreprises, l'estimation finale, les subventions obtenues et son financement complet. Le chantier a démarré en septembre et se déroule à ce jour normalement sans difficulté majeure. Un an de travaux devrait permettre à la commune de disposer courant 2019 d'un équipement structurant correspondant à ses besoins.

■ **Lotissement communal** : la réalisation du lotissement communal « Le Champs des Dômes » avait pour but d'aider au financement de notre espace culturel en complément des subventions, mais aussi d'assurer des effectifs scolaires garantissant ainsi définitivement le maintien de quatre classes à notre école communale. À ce jour, compte tenu du fait que l'ensemble des 18 lots sont soit vendus soit réservés, ces deux points sont atteints.

■ **Finances et fiscalité locale** : ces dernières années, malgré la rigueur au quotidien que nous apportons à notre gestion communale, nous avons été contraints d'effectuer des augmentations des taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti. À cela, plusieurs explications :

- Comme beaucoup de communes, sur la période 2013 à 2018, nous avons connu

une importante et brutale baisse de nos dotations de l'État, combinée avec des charges supplémentaires (Attribution du droit du sol, Fond d'intervention communal et intercommunal) soit au total un delta de l'ordre de - 50 000 €.

- Le recrutement d'un agent des services techniques supplémentaire devenu nécessaire et justifié par différents points : aujourd'hui la commune de Lussat compte une population proche de 1000 habitants, l'entretien ou la mise en conformité de nos bâtiments communaux, la nouvelle réglementation (à mon sens justifiée) concernant l'entretien des espaces publics.

Malgré cela, nos taux communaux (habitation et foncier bâti) restent sensiblement inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux des communes de la même catégorie.

La modération des impôts repose à minima sur deux principes essentiels : une gestion rigoureuse, responsable à tous les niveaux, mais aussi des demandes de services justifiées et qui concernent une majorité.

Sur ce point j'invite chacun de nous à réfléchir à son rôle dans la société, à faire le bilan de ce qu'il apporte et de ce qu'il demande. Certains « devoirs » dépendent de chacun de nous à titre individuel et non pas d'une collectivité.

■ **L'intercommunalité** : Depuis deux ans, c'est un domaine qui a fortement évolué. Aujourd'hui, la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à laquelle nous appartenons, se met progressivement en ordre de marche. Elle doit aussi faire face aux contraintes budgétaires et obligations supplémentaires imposées par l'État. Chacun de vous dans son quotidien n'en ressent pas forcément les retours directs, mais plusieurs points comme les services à la personne (repas à domicile, aides ménagères,) ou pour nos écoles, le maintien des intervenants en musique et sportifs sont pérennisés sous la forme de prises de compétences

ou de services communs.

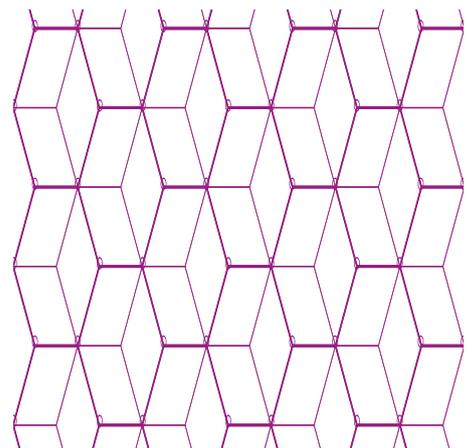
Au-delà de ces points importants, en lisant ce bulletin vous constaterez qu'en 2018 :

- Nous avons poursuivi notre rythme de travaux « courants » sur les réseaux, les bâtiments communaux,
- Que les différentes associations communales ont elles aussi effectué un important travail pour vous proposer des activités nombreuses et variées. En participant à leurs animations ou en les rejoignant, vous les encouragerez et ainsi contribuerez à l'enrichissement du lien social communal.

Les récents évènements survenus au niveau national doivent amener chacun de nous à être pleinement responsable quelque-soit sa place ou son rôle dans la société. Dans notre pays, le vote dont chacun de nous dispose à part égale, est un levier qui doit impérativement être utilisé à chaque sollicitation pour garantir le bon fonctionnement de notre démocratie. Il rendra ceux qui auront été élus crédibles et leur donnera les possibilités de mettre en place les conditions de vie de notre société qui auront été choisies par une majorité représentative.

Pour terminer en cette période de début d'année, toute l'équipe municipale (élus, employés municipaux, membres du C.C.A.S.) se joint à moi pour vous présenter, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2019.

Christian Arveuf, Maire de Lussat.



Dans le prolongement des années précédentes, nos programmes de travaux en bâtiments, réseaux et équipements se sont poursuivis sur 2018. Le point le plus important concerne le démarrage des travaux du futur « espace culturel » mais les autres domaines n'ont pas été oubliés :

■ RÉSEAUX ET VOIRIES :

Réseaux d'assainissement

Dans ce domaine, notre programme pluriannuel de passage en séparatif de nos réseaux d'assainissement, débuté en 2013 avec le S.I.A.R.E.C (Syndicat intercommunal d'assainissement de la région Est de Clermont), s'est poursuivi. Fin 2018, les travaux ont démarré rue du 14 Juillet, rue de l'Enfer, place de la Fontaine et rue de Pont du Château.

Ils ont été confiés à l'entreprise Robinet retenue dans le cadre d'un « marché en groupement de commande » (avec le SIAREC) règlementé par le code des marchés publics. Le suivi a été effectué par le service technique du Syndicat avec une assistance à maître d'ouvrage du cabinet Safège.

Ce type de travaux réserve toujours quelques surprises techniques, complexes et délicates à résoudre, qui occasionnent des désagréments pour les riverains. Nous nous efforçons de les minimiser.



Voici quelques chiffres sur cet important chantier : 360 ml de canalisation « eaux usées » posés, 40 branchements particuliers repris et mis aux normes. Sur le plan comptable, la réalisation de la partie « eaux usées », la reprise des voiries, les suivis techniques, les contrôles seront financés par le syndicat à hauteur de **171 000 € H.T.** la commune ayant pour sa part à sa charge des travaux annexes sur le réseau d'eaux pluviales pour un montant de **18 000 € HT.**

Pour cette tranche de travaux, sur la partie « eaux usées » nous bénéficions d'une aide de la part du conseil départemental à hauteur de **30 000 €.**

Les travaux n'étant pas terminés, les chiffres donnés sont des estimations.

Ces travaux terminés, notre réseau d'assainissement communal (Lussat et Lignat) sera entre 80 et 85 % en séparatif.

Pour 2019/2020, des demandes de subventions ont été effectuées pour des travaux identiques sur la rue de Vichy et l'impasse du nord. Pour minimiser les contraintes et les désagréments, nous allons essayer de traiter simultanément le remplacement du réseau d'eau potable avec le syndicat d'adduction d'eau potable de Basse Limagne (Siaep BL).

Pour atteindre les 100% en séparatif, il restera à traiter une partie de la rue de la Poste, et la rue de Riom avec leurs impasses respectives.

Bilan financier de cet important programme engagé depuis 5 ans :

En 2013 (canal bâti), 2015 (rue de Pont-du-Château), 2016 (rue de la Molle), 2017 (rue du 11 Novembre, rue de la Halle, rue du Sury, impasses du 8 Mai, sud et nord du Sury), 2018 (rue du 14 Juillet, rue de l'Enfer, place de la Fontaine, rue de Pont-du-Château).

L'ensemble de ces programmes représente une dépense totale de **911 000 € HT**, avec un reste à charge pour la commune de « seulement » **77 000 €** soit un taux total de participation ou de subventions (SIAREC, Conseil départemental, Agence de bassin) de l'ordre de 90 %.

En comparaison, cette somme totale est équivalente à l'investissement programmé pour notre futur Espace culturel !!!!!

Rue de l'Aubépine - Lotissement Champs des Dômes

Commencés début 2018, 2 chantiers se sont poursuivis conformément aux prévisions et engagements de 2017. Leurs finitions s'effectueront fin 2019 lorsque les 18 lots du lotissement communal « Le champs des Dômes » seront en partie construits.

Sur ce point, aujourd'hui, les 18 lots à bâtir sont vendus ou en phase d'acquisition. Pour certains, les constructions sont bien avancées. De nouveaux habitants de Lussat devraient arriver en 2019.

Cela rapprochera notre population des 1 000 habitants et garantira ainsi nos effectifs scolaires pour les prochaines années.

Terrain de Football

Après sa réimplantation réalisée en 2017 et 2018, l'éclairage a été remplacé par du matériel à base de LED, moins gourmand en énergie. Les nouveaux projecteurs ont été mis en place par l'entreprise Eiffage pour un montant de **21 000 € HT** avec une participation du Sieg (Syndicat d'électricité) de **10 500 €.**



Signalisation au sol - Voirie départementale et communale

Sil'entretien des voiries départementales est à la charge du conseil départemental, leurs signalisations horizontales (traçage des bandes continues, discontinues, passages piétons, etc ...) à l'intérieur des agglomérations restent à charge des communes.

Pour de meilleures conditions de circulation et donc de sécurité, nous avons effectué une campagne de régénération complète des traçages au sol sur Lussat et Lignat avec l'implantation de 2 passages piétons supplémentaires. C'est l'entreprise Llacer d'Aubière qui a effectué les traçages pour un montant de **6 440 € TTC.**

Sécurité routière - Radars pédagogiques

Devant l'irresponsabilité de certains chauffards qui traversent les bourgs de Lussat ou de Lignat à des vitesses élevées sans se soucier du danger que cela représente pour les riverains ou les enfants qui se rendent à l'école, nous avons décidé d'installer des radars pédagogiques.

Une demande de subvention a été sollicitée pour 2019 auprès du conseil départemental dans le cadre des amendes de police. Cette demande concerne 3 radars pédagogiques qui pourront être implantés alternativement sur les traversées de Lignat et de Lussat. Le montant devrait être de **13 170 €** avec un reste à charge pour la commune de **9 877,50 € TTC.**

Si la mise en place future de ces matériels représentera une mesure dissuasive, devant les risques que font courir certains irresponsables, des contrôles de vitesse vont être effectués par la gendarmerie ; attention ces contrôles ne font pas de différence entre ceux qui traversent les agglomérations et ceux qui les habitent !!!

Abri bus de Lignat

Afin d'améliorer les conditions d'attente des collégiens pour les bus scolaires, l'abri bus situé route de Chavaroux à Lignat a été remplacé. La dépense a été prise en charge entièrement par le conseil départemental.



MATÉRIEL :

Véhicule communal Kangoo

Le véhicule de la commune Renault Kangoo datant de 2000, avait plus de 150 000 km (non garantis) à son compteur. Compte tenu de son état, il devenait impératif de le remplacer. Suite au regroupement des intercommunalités en 2017, certains véhicules de R.L.V ont été mis en vente et proposés aux communes. Dans ce cadre, nous avons effectué l'acquisition de l'un d'entre eux : un Renault Kangoo de 2010 avec seulement 100 000 Km à son compteur pour un montant de **2 500 €**. L'ancien a été vendu pour pièces au prix de **500 €**.

Tondeuse

Pour garantir la fiabilité des matériels, il est nécessaire de les remplacer périodiquement. Dans ce cadre, nous avons effectué l'acquisition d'une tondeuse Iseki d'une puissance de 24CV pour remplacer celle de marque John Deere de 2009.

Coût de l'acquisition déduction faite de la reprise de l'ancienne : **18 600 € TTC**.



BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Groupe scolaire : Toujours confort et entretien

Cette année, nous avons poursuivi notre programme de travaux d'entretien et d'équipement au groupe scolaire :

- Classe cours élémentaire : rénovation complète du couloir de la classe des CE1 et CE2 : les travaux de peinture et de revêtement du sol ont été réalisés en régie (interne) coût des matériaux : **1 860.00 €**. Les travaux électriques réalisés par l'entreprise D.E.M Elec de Lussat pour un montant de **1 477.20 € TTC**.



- Classe maternelle : remplacement des radiateurs du dortoir et de la salle de motricité, des toilettes, du couloir, travaux réalisés par l'entreprise D.E.M Elec de Lussat pour un montant de **3 686.40 € TTC** - travaux de plomberie et remplacement des cuvettes des wc : coût des travaux : **3 522 € TTC** par l'entreprise Biscuit.

Tous les nouveaux matériels mis en place sont conformes aux normes et réglementations spécifiques pour les locaux recevant des enfants.



- Classe cours préparatoire : remplacement du WC chimique par l'entreprise Biscuit : montant des travaux : **1 284 € TTC**.

- Cantine scolaire : remplacement de la chambre froide, installation d'une table et d'un four de réchauffage. Coût des matériels : armoire et grilles **1 125.94 € TTC** et four **3 793.26 € TTC**, fournisseur Métro ; alimentations électriques et raccordement **827,64 € TTC** (entreprise D.E.M Elec de Lussat).



- Équipements informatiques et numériques : pour 2019, la commune s'est inscrite dans un programme de complément d'équipements informatiques de notre école à hauteur de **6 300 € TTC**. Ce programme en partenariat avec l'Etat dans le cadre du « Plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités » permettra à la commune de bénéficier d'aide à hauteur de 50 % du montant HT. Ainsi les élèves et les enseignants disposeront de nouveaux équipements informatiques (projecteurs vidéo, tablettes numériques avec mallette de rangement).

Mairie

- Matériel informatique : les équipements informatiques de la mairie datent des années 2011, ce qui est très ancien pour ce type de matériel. Courant 2018, les deux postes informatiques du secrétariat et l'ordinateur portable ont été remplacés pour un montant de **4 274.15 € TTC** installation comprise avec transfert des données ; fournisseur : ACD consultant. Les progiciels de mairie : HORIZONCLOUD JVS ONLINE de l'entreprise JVS MAIRISTEM ont également été mis à jour : **4 384.38 € TTC**. La formation du personnel effectuée par JVS s'élève à : **900 € TTC**.

- Sécurité alarme mairie - ateliers municipaux : en 2017, nous avons été victime, comme certains d'entre vous, de plusieurs cambriolages. Cette année, nous avons décidé d'équiper certains bâtiments jugés à risques de systèmes d'alarmes anti-intrusions. Ces installations ont été effectuées par l'entreprise D.E.M Elec de Lussat pour un montant total de **7 002 € TTC**. Espérons que cela sera suffisamment dissuasif pour éviter les récidives.

■ L'ESPACE CULTUREL

Cette année 2018 aura vu le démarrage de la construction de notre espace culturel avec une obtention du permis de construire le 03/07/2018, après examen du dossier par la commission PMR et les services de sécurité et d'incendie.

Descriptif technique du Projet et Plans

Ce nouvel équipement d'une superficie totale de 662 m² comprendra :

- 1 hall d'accueil avec vestiaire
- 1 salle principale de 260 m² d'une capacité de 250 personnes assises avec une zone buvette
- 1 scène de 50 m² pour spectacles ou théâtre avec 2 loges
- 1 salle annexe de 45 m² avec sanitaires
- 2 locaux de rangement pour le matériel
- 1 espace toilettes sanitaires
- 1 espace office de 51 m² avec buvette
- 1 local technique
- 1 terrasse extérieure de 142 m² dont une partie couverte de 46 m².

Financement

Coût total de la construction : **1 072 566 € HT** ou **1 287 079 € TTC** qui se décomposent en :

DÉPENSES	
Bâtiment	975 245 €
Maîtrise d'œuvre	87 321 €
Bureaux d'études géotechnique, contrôleur technique, coordination sécurité prévention santé	10 000 €
RECETTES	
Retour vente lotissement Champs des Dômes, (de l'ordre de)	850 000€
Subvention État	150 000€
Subventions Conseil départemental	137 280 €
Subventions Conseil régional	40 000 €
Autofinancement commun	109 799 €

TOTAL : 1 287 079 €

Ce financement est établi en TTC. La commune récupérera sur les années 2020 et 2021 une somme correspondant au FCTVA (Fond de Compensation de la TVA) de l'ordre de **200 000 €**.

Choix des entreprises pour les différents lots

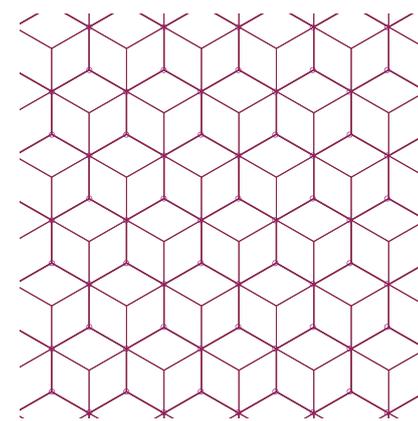
Cette phase s'est déroulée en 3 étapes de consultations différentes :

- Marché à procédure adaptée (Mapa) : durant cette phase, 7 lots ont été attribués
- Marchés négociés : durant cette consultation, 3 lots supplémentaires ont été attribués
- A nouveau, marché à procédure adaptée pour le lot 4 décomposé en 2 lots 4A et 4B en raison d'une consultation infructueuse lors des 2 précédentes étapes.

Après toutes ces étapes, en finalité, les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Gros œuvre : Entreprise ARVERNOISE d'Aubière	∞∞∞ 288 834.00 € HT
Lot 2 - Charpente métallique : ATELIERS F.L.	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 101 756.32 € HT
Lot 3 - Couverture - Zinguerie : M.C.A.	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 47 556.00 € HT
Lot 4A - Façades : ISOFRANCE	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 34 194.00 € HT
Lot 4B - Façades - Bardage : ATELIERS F.L.	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 76 534.00 € HT
Lot 5 - Menuiseries ext. : CHRISTIAN PERRET	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 60 250.00 € HT
Lot 6 - Menuiseries int. : EURL LOPITAUX	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 31 692.00 € HT
Lot 7 - Cloisonnement-Peintures-Faïence : PAÏS Ent.	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 76 685.00 € HT
Lot 8 - Plafonds suspendus : SADIRA	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 24 116.00 € HT
Lot 9 - Electricité : C.C.E.	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 41 060.00 € HT
Lot 10 : Chauffage-Ventilation-Sanitaire : RDB ENERGIE	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 106 000.00 € HT
Lot 11 : V.R.D. : COLAS	∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞ 86 567.20 € HT

TOTAL : 975 245 € HT

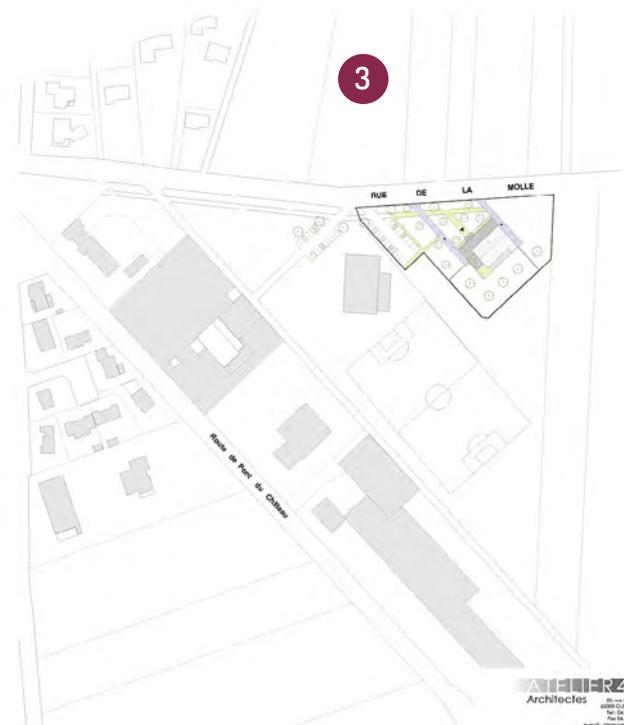


Vues extérieures et plans

1 Plan de détail

2 Façades

3 Plan de situation



■ LUSSAT : D'OÙ VIENT L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

En 2017, le budget de fonctionnement de la commune de Lussat s'élevait à 862 000 €, **contre 743 000 € en 2016, soit une hausse de près de 16%**. Comme nous pouvons le voir dans le tableau, il se décompose comme suit :

- Les impôts locaux pour 362 000 €, soit près de 50 % des recettes, 42,01 % exactement (contre 46,15 % l'an dernier). Ils sont constitués de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non- bâti, l'ancienne TP (via le mécanisme d'attribution de compensation)... Ils ont augmenté de plus de 19 000 € par rapport à l'an dernier.
- Les dotations d'Etat pour 135 000 €, soit près de 16 % des recettes, contre 18,74 % l'an passé) dont la dotation forfaitaire - DGF pour un peu plus de 90 000 €. Cette dernière a continué de baisser de 6,6 % l'an dernier soit plus de 6 600 € en moins dans les recettes de Lussat. Comparativement à 2013, la DGF a baissé de 27,39 %, soit plus de 40 000 €
- Les autres revenus divers pour plus de 80 000 €, soit + 35%. Ils sont constitués des revenus divers provenant de la vente de certains services municipaux payants (cantine, garderie, location régies), d'opérations d'ordre, cessions d'immobilisation, de remboursements de sinistres de la part d'assurances ...
- Une atténuation de charge pour un peu moins de 10 000 € qui correspond à un remboursement de charges concernant les contrats aidés.
- L'excédent 2016 pour près de 275 000 €, contre près de 200 000 € en 2015.

■ LUSSAT : COMMENT EST DÉPENSÉ L'ARGENT DE LA COMMUNE ?

En 2017, les charges de fonctionnement de la commune de Lussat s'élevaient à près de 499 000 € contre 470 000 € l'an dernier, soit une hausse de 6 % par rapport à 2016. Ces charges se répartissent comme suit :

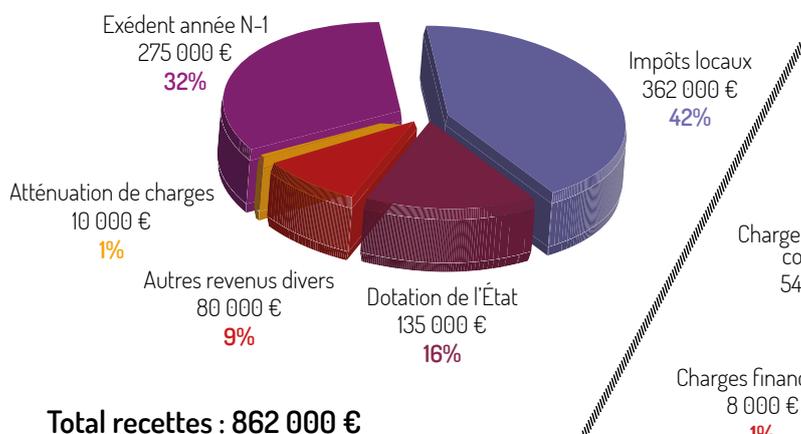
- Les charges de personnel (principalement pour assurer les salaires des employés municipaux) pour près de 230 000 €, (soit + 5,72 %), soit près de 46 % des charges.
- Les charges générales (eau, électricité, gaz, entretien des bâtiments des réseaux, ...) pour 169 000 € soit 34 % des dépenses.
- Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 8 000 € soit moins de 2% des charges.
- **Les charges de gestion courante pour un peu plus de 54 000 € soit 10,8 % des charges (stables elles aussi par rapport à 2016).** Elles regroupent les différentes subventions aux associations, les cotisations au service incendie et SBA, les indemnités des élus notamment
- Le virement à la section d'investissement pour 38 000 €.

■ LE RÉSULTAT COMPTABLE 2017 POUR LA COMMUNE DE LUSSAT

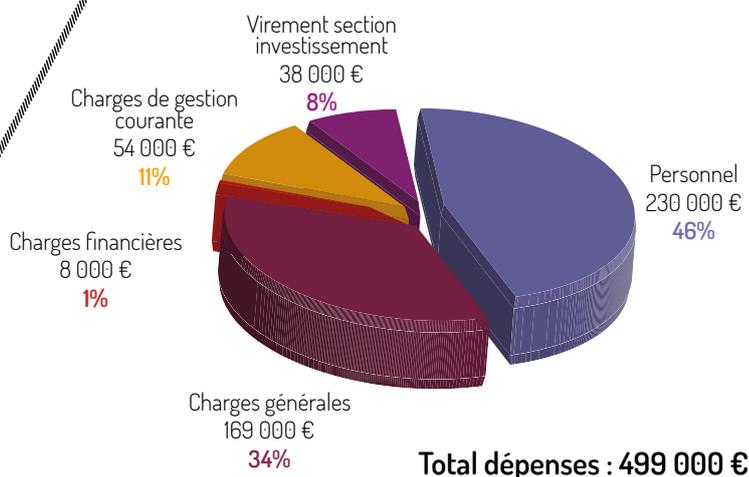
Le résultat comptable est ce qui reste lorsque l'on fait les recettes moins les dépenses.

Le résultat comptable de la commune de Lussat s'établissait ainsi à + 363 000 € contre + 274 000 € à fin 2016, soit + 33 %. C'est une somme que la commune pourra ainsi utiliser pour ses opérations d'investissement notamment ...

RECETTES 2017



DÉPENSES 2017



■ SUIS-JE CONCERNÉ PAR LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ?

Un nouveau dégrèvement de la Taxe d'Habitation de votre **résidence principale**, est institué à compter des impositions 2018 (article 1414 C du CGI). Il s'ajoute aux exonérations et dégrèvements existants.

Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

Le dégrèvement sera progressif : 30 % dès 2018 et 65 % en 2019. En 2020, la taxe d'habitation sera dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2017. Cette réforme va ainsi permettre à environ 80 % des foyers d'être exonéré de la taxe d'habitation.

ATTENTION : la contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

En 2018, si votre revenu fiscal de référence de 2017 ne dépasse pas certains montants, vous bénéficierez :

- Soit d'un dégrèvement de 30 % ;
- Soit d'un dégrèvement dégressif (lorsque le revenu fiscal dépasse légèrement les montants indiqués ci-dessous).

Il sera calculé et accordé automatiquement aux usagers éligibles.

Quotient familial	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement de 30%	Seuils RFR à ne pas dépasser pour bénéficier du dégrèvement dégressif
1 part	27 000 €	27 000 € < RFR ≤ 28 000 €
1,5 part	35 000 €	35 000 € < RFR ≤ 36 000 €
2 parts	43 000 €	43 000 € < RFR ≤ 45 000 €
2,5 parts	49 000 €	49 000 € < RFR ≤ 51 000 €
3 parts	55 000 €	55 000 € < RFR ≤ 57 000 €
3,5 parts	61 000 €	61 000 € < RFR ≤ 63 000 €

Si la taxe d'habitation est établie au nom de plusieurs personnes appartenant à des foyers fiscaux distincts, vous devez additionner les revenus fiscaux de référence concernés.

Un simulateur est à votre disposition sur impots.gouv.fr

Précisions : le dégrèvement est calculé en prenant en compte les taux votés par les collectivités en 2017. Ainsi, si votre collectivité décide d'une hausse du taux de taxe d'habitation en 2018, seule la part de taxe d'habitation calculée à partir du taux de 2017 sera dégrévée.

■ L'ASSAINISSEMENT DANS VOTRE COMMUNE

La commune de Lussat a confié la gestion de l'assainissement au S.I.A.R.E.C. Vous trouverez ci-dessous quelques informations concernant le syndicat et l'assainissement.

Le S.I.A.R.E.C. est un Syndicat Intercommunal d'Assainissement, créé en 1975 avec pour objectif le transport et le traitement des eaux usées des communes adhérentes. Les réseaux intercommunaux de transport ont été construits entre 1975 et 1980. La station d'épuration « des Madeleines » située à Pont-du-Château a été édifiée en 1980. L'évolution règlementaire a imposé une mise aux normes de la station existante en 2004. La réglementation impose au S.I.A.R.E.C des objectifs d'amélioration de la collecte des eaux usées sur les communes adhérentes.

Actuellement, le syndicat regroupe 15 communes : Billom, Chauriat, Chavaroux, Dallet, Lempdes, Lussat, Malintrat, Les Martres d'Artiere, Mezel, Montmorin, Pérignat-sur-Allier, Pont-du-Château, Saint Bonnet-les-Allier, Saint Julien de Coppel, Vertaizon. Au 1er janvier 2019, 7 nouvelles communes devraient intégrer le S.I.A.R.E.C.

Les décisions sont prises par des délégués issus des conseils municipaux des communes adhérentes et mises en place par une équipe de 4 agents.

Le S.I.A.R.E.C intervient sur différentes missions. **En assainissement collectif**, il assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Il gère et entretient les réseaux et stations d'épuration par le biais d'un exploitant ou d'un prestataire de service. Il contrôle le bon raccordement des eaux usées des habitations au réseau collectif. Il est maître d'ouvrage lors de la construction de nouveaux réseaux qui permettent de desservir les zones urbanisées ou lors du remplacement d'anciens réseaux. Le syndicat émet un avis sur les dispositions prévues en matière d'assainissement dans les autorisations de construire, autorise les demandes de raccordement des constructions, contrôle la bonne réalisation des travaux et délivre un certificat de conformité. Il instruit et délivre aux entreprises les autorisations de déversement des eaux industrielles dans le réseau collectif. **En assainissement non collectif**, il valide les projets et contrôle les installations d'assainissement non collectif.

Lors de certaines interventions, le S.I.A.R.E.C facture ses services. En effet, le contrôle des installations d'assainissement est facturé au particulier. La Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C) est due par le propriétaire, lors du raccordement d'une habitation. La redevance assainissement est payée, par les usagers raccordés, sur leur

facture d'eau potable. Pour certains travaux d'investissement, le SIAREC perçoit des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Lorsque le S.I.A.R.E.C. effectue des travaux de mise en séparatif ou d'extension de réseaux sur votre commune, des courriers d'informations sont envoyés aux personnes concernées, car des travaux sur le domaine privé peuvent être à prévoir. Certains travaux d'assainissement effectués sur le domaine privé (mise en conformité, raccordement d'une maison neuve...) doivent être contrôlés afin de vérifier la conformité.

Vos démarches :

Vous souhaitez raccorder votre habitation au réseau d'assainissement : vous devez compléter le document « Demande de raccordement au réseau public d'assainissement », joindre les pièces demandées et déposer votre demande à l'accueil de votre mairie.

Un diagnostic assainissement doit être effectué en vue de la vente d'un bien immobilier : il faut compléter le document « Demande de diagnostic assainissement pour la vente d'un bien immobilier » et le retourner au S.I.A.R.E.C. par mail ou par courrier.

Divers documents d'informations sur les services et le fonctionnement du S.I.A.R.E.C. sont disponibles à l'accueil de votre mairie ou sur le site de la commune Rubrique « urbanisme ».

■ LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Jusqu'au 31/12/2018 toutes les communes de France géraient leurs listes électorales sous le contrôle de l'INSEE et des Préfectures.

La loi n° 2016-1048 du 01/08/2016 introduit des changements importants par la mise en place d'un répertoire électoral unique.

Le répertoire électoral unique (REU) a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales qui seront extraites de ce répertoire avant chaque scrutin.

Ce répertoire électoral unique, géré par l'INSEE, permettra une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales.

■ QUE CHANGE CETTE RÉFORME POUR LA COMMUNE ?

La suppression de la commission administrative de révision chargée de statuer sur les demandes d'inscription reçues en mairie et de radier les électeurs qui ne remplissent pas les conditions leur permettant de demeurer inscrits sur les listes électorales de la commune.

Pour notre commune, cette commission qui demeure pour traiter toutes les opérations de l'année 2018 est composée de monsieur le Maire ou son représentant, d'un délégué du Tribunal d'Instance et d'un délégué de l'administration. Elle n'existera plus à compter du 10/01/2019. Chaque année, cette commission effectuait les opérations de révision des listes électorales en statuant sur les demandes d'inscriptions et sur les cas de radiations concernant les personnes décédées, les personnes ayant déménagé en cours d'année et les jeunes ayant fini leurs études et partis s'installer sur une autre commune pour leur nouvelle vie professionnelle. Chaque année, cette commission demande aux familles concernées dans quelle situation se trouvent les jeunes étudiants afin de savoir s'ils ont fini leurs études et s'ils sont entrés dans la vie active. Selon les réponses des familles concernées, ces jeunes sont maintenus sur la liste électorale ou sont radiés à réception d'une lettre recommandée à leur nouveau domicile les informant de leur radiation.

À compter de 2019, les missions d'inscription et de radiation sur les listes électorales sont confiés au Maire.

Il dispose de 5 jours à compter d'une demande d'inscription pour décider de la suite à donner à celle-ci.

Il peut également radier tout au long de l'année les électeurs ne remplissant plus les conditions pour être maintenus sur les listes électorales.

Ces décisions du Maire doivent être notifiées à l'électeur dans les 2 jours qui suivent la prise de celles-ci.

• **Le dépôt en continu des demandes d'inscription par les citoyens**

À compter de 2020, les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à 6 semaines avant la date d'un scrutin.

En 2019, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du 2^{ème} mois précédent un scrutin. Ainsi pour les élections des représentants au Parlement Européen qui doivent avoir lieu le 26 mai 2019, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019

inclus. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

• **Le contrôle a posteriori des décisions d'inscription et de radiation prises par le Maire par une commission de contrôle.**

Cette commission est en cours d'élaboration, elle sera composée de deux conseillers municipaux, de deux délégués du Tribunal d'Instance et de deux délégués de l'Administration, un délégué titulaire et un délégué suppléant dans chaque catégorie. À l'heure actuelle, cette commission n'est pas encore validée par les services de la Sous-Préfecture de Riom. Cette commission de contrôle examinera la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin ainsi que les recours administratifs préalables obligatoires en cas de contestation par un électeur de la décision de refus d'inscription ou de radiation prononcée à son encontre par le Maire.

Cette commission a l'obligation de se réunir au moins une fois par an les années où il n'y a pas de scrutin.

• **L'automatisation complète des échanges avec l'INSEE pour la mise à jour du Répertoire Électoral Unique**

Les notifications à l'INSEE des décisions d'inscription et de radiation prises par le Maire ou la commission de contrôle se font au fur et à mesure à travers le système de gestion du répertoire électoral unique.

• **La radiation d'office par l'INSEE sans intervention de la commune des électeurs décédés ou de ceux privés du droit de vote par décision de l'autorité judiciaire.**

• **L'inscription d'office par l'INSEE des jeunes de 18 ans et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.**

■ QUE CHANGE CETTE RÉFORME POUR L'ÉLECTEUR ?

• **La suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée actuellement au 31 décembre de chaque année et la possibilité de s'inscrire au plus proche de la date d'un scrutin.**

Les demandes d'inscription seront instruites tout au long de l'année mais avec une date butoir de prise en compte selon la date du scrutin, il s'agit du 6^{ème} vendredi précédent la date du scrutin à compter de 2020 et jusqu'au 31/03/2019 pour le prochain scrutin des élections européennes.

• **La possibilité aux gérants et associés majoritaires ou uniques d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrits sur la liste électorale de la commune.**

• **L'inscription d'office des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française.**

• **La possibilité d'être inscrit jusqu'à l'âge de 26 ans sur la liste électorale de la résidence de ses parents.**

• **La possibilité aux jeunes qui atteignent leur majorité entre deux tours de scrutin de voter au second tour de l'élection.**

• **Pour les français établis à l'étranger, suppression de la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.**

■ TAXI DU MARCHÉ

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. propose un service appelé « le taxi du marché ».

Il s'agit d'un transport en taxi à destination de Pont-du-Château tous les 1er et 3^{ème} jeudi de chaque mois.

La participation de chaque utilisateur s'élève à **10 € par personne aller-retour** pouvant être réglée en partie avec des chèques mobilité du service MOBIPPLUS. (Pour les personnes de plus de 75 ans pouvant en bénéficier)

Adhésion et information auprès du secrétariat de la mairie.

Réservation de votre transport auprès de notre partenaire, les ambulances de Combronde au 04.73.97.10.11.

■ LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Le CIAS, (Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans), propose un service de portage de repas à domicile.

Les repas sont livrés au domicile en liaison froide avec la possibilité de choisir chacune des composantes du repas (entrée, viande, légumes, fromage, dessert).

Les livraisons sont effectuées du lundi au vendredi, les repas du samedi et du dimanche sont livrés en même temps que celui du vendredi.

Le prix du repas s'élève à 9 €.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter le 04.73.63.81.34

■ MAINTIEN À DOMICILE

Le service d'aide à domicile de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans met à la disposition des seniors des services d'aide à la toilette, d'entretien du logement et autres dans le cadre du maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes.

■ REPAS DES AÎNÉS

Le repas annuel des aînés de la commune aura lieu le dimanche 20 janvier 2019 à la maison communale.

Ce repas est offert aux personnes ayant 65 ans et plus au 31/12/2018.

Des colis gourmands sont aussi distribués aux personnes âgées de plus de 70 ans ne pouvant y participer ainsi qu'aux personnes se trouvant en maison de retraite.



Repas janvier 2018

■ CLIC

Centre Social d'informations et de coordination en Gérontologie

Relevant une mission de service public déléguée par le Conseil départemental pour l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, le CLIC Riom Limagne Combrailles vous délivre tout type d'informations concernant les services existants, les dispositifs d'aides possibles, les structures pouvant vous accueillir, mais aussi les actions collectives et événements auxquels vous pourriez participer sur votre commune et ses environs.

Au-delà de sa mission d'information, le CLIC peut vous accompagner dans vos démarches administratives, au sein de ses locaux, par téléphone, ou en se rendant à votre domicile. Un professionnel peut également se déplacer, chez vous, pour évaluer l'ensemble de vos besoins et définir avec vous les aides possibles pour un maintien à domicile dans les meilleures

conditions (intervention d'un service d'aide à domicile, d'un service de soins infirmiers, d'un médecin généraliste, mise en place du portage de repas...). Le CLIC se charge alors de vous accompagner dans la mise en place des aides préconisées.

Le CLIC Riom Limagne Combrailles prévoit également des actions collectives et événements pour votre bien-être, avec entre autres des ateliers de prévention santé, et des moments d'échange et de partage.

L'ensemble des services du CLIC sont gratuits.

Ass. Réseau Seniors CLIC Riom Limagne Combrailles
73 rue Lafayette - 63200 Riom
Tél. 04 73 33 17 64
secretariat@clic-riom.fr
www.clic-riom.fr

■ BUDGET SCOLAIRE ANNÉE 2017/ 2018

DÉPENSES :

Fournitures diverses : scolaires, reprographie, internet, téléphone : **5 948 €**

Sorties scolaires, transports, piscine : **2 380 €**

Fête de Noël : **60 €**

ÉCOLE «LES MARRONNIERS»

■ ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Accueil des enfants à partir de l'âge de 3 ans jusqu'au CM2 inclus.

DIRECTEUR : M. THEAS
Dominique

PS - MS : 25 élèves
Instituteur : M. QUERAT

GS - CP : 22 élèves
Institutrice : Mme ESPALIEU

CE1 - CE2 : 19 élèves
Institutrice : Mme MICHAUD

CM1 - CM2 : 22 élèves
Instituteur : M. THEAS

■ RYTHME SCOLAIRE ET HORAIRES

La commune de Lussat est revenue à la semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2018.

HORAIRES DE CLASSE :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00 à 12h / 13h30 à 16h30

GARDERIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h30 à 8h50 / 16h30 à 18h30

TARIF DE LA GARDERIE 2018/2019

1,60 € le matin et 1,60 € le soir quelle que soit la durée de la présence de l'enfant.

RESTAURATION SCOLAIRE 2018/2019

Tarif des repas enfant : 3,60 €

Tarif des repas adulte : 4 €

Les enfants sont admis à la cantine sur inscription préalable auprès de la mairie.



Afin de régler les factures de cantine et garderie, vous pouvez opter pour le prélèvement automatique ou payer vos factures en ligne par carte bancaire en vous connectant sur le portail TIPI. Un lien direct est à votre disposition sur le site internet de la mairie.

■ T.A.P. TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2017/ 2018

DÉPENSES :

Fournitures : **110 €**

Interventions Instituteurs : **5 693 €**

Salaire personnel communal : **8 463 €**

Recettes TAP : Fonds d'amorçage versé par l'État : **4 500 €**

Bilan du reste à charge pour la commune de l'ordre de **9 900 €**

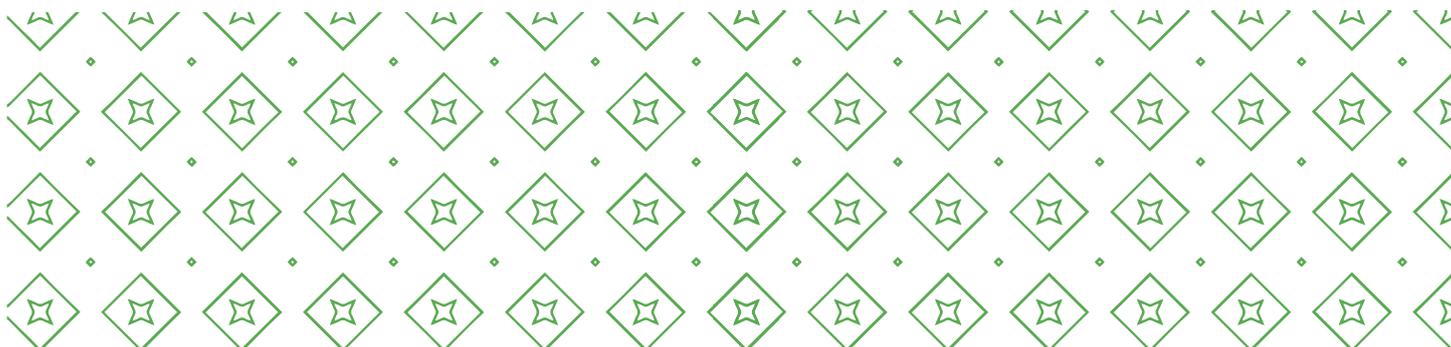
■ CALENDRIER

DES VACANCES SCOLAIRES 2019

VACANCES D'HIVER : du 16 février au 04 mars 2019.

VACANCES DE PRINTEMPS : du 13 au 29 avril 2019.

VACANCES D'ÉTÉ : à compter du 06 juillet 2019.



2018

■ ILS ONT POINTÉ LE BOUT DE LEUR NEZ

BERTOLDO Ilenia	17/12/17
LIOTARD Liam	01/03/18
MENDES BEAL Tao	04/04/18
CAMBON Even	31/05/18
FRONTIER Mathis	21/06/18
MOURLON Lya	07/07/18
BRANDEBOURGER Maëva	08/08/18
VEYSSEYRE BOUSSIM Soan	15/09/18
LOPEZ Hailey	09/10/18
MARTIN Clément	11/10/18
VOGT Emilien	23/10/18

2018

■ DÉCÈS

VANSINGLE Marie-Antoinette	21/02/18
DELARBRE Renée	23/04/18
SIBIAUD Antoinette	21/08/18
TISON Pierre	12/10/18
PIL Jacqueline	22/10/18
PALUMBO Maryline	23/10/18
LASTIOLAS Anne-Marie	03/12/18

■ DÉCÈS

FAURE Jeanne	04/01/18	GERMAIN Jean-Baptiste	10/08/18
ROCHE Anne	12/01/18	DOIRE Marie	01/09/18
MOSNIER Jean-Baptiste	18/01/18	BLANC François	05/09/18
CLOUS Jeanne	02/04/18	BASSIN Antoinette	24/11/18
ROLLIN Claude	13/04/18	BOILON Marius	25/11/18
FARCE Mathieu	01/05/18	DEBAS Gilberte	25/11/18
SIBIAUD Antoinette	07/05/18	PREVOST Gabrielle	26/11/18
NOEL André	21/05/18	ROUX Marie	28/11/18
GUERIN Elise	18/06/18	GERLE Alphonse	28/11/18
BOUSSUHAS Pierre	20/07/18	CELLIER Jeanne	30/11/18
SIBIAUD (enfant sans vie)	24/07/18	COHADE Marie	08/12/18

1918

1918

■ NAISSANCES

LASTIOLAS Jeanne, Émilienne	01/02/18
CHEBANCE Yvonne, Marie-Françoise	29/08/18
ESTIVAL Marcel, Jean-Baptiste	18/10/18
TOUCHE Maurice, Michel	23/11/18

2018

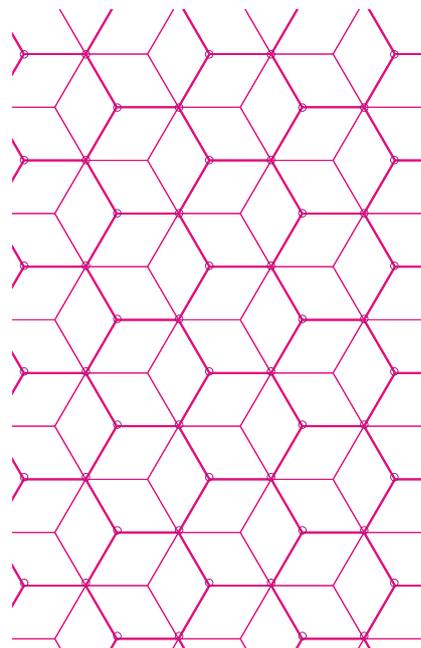
■ MARIAGES

MOURLON Thibault et GOURGOUILLON Stéphanie	31/03/18
ALVES Emmanuel et BOUI Céline	16/06/18
BERNARDES Bruno et VERNET Céline	28/07/18
ESTABLI-ROCHAI Fabien et TAMIN Virginie	04/08/18
HUGUET Guillaume et DELARBOULAS Aurélie	24/11/18

■ MARIAGES

METAIL Auguste et LACOSTE Marie BONHOMME	16/02/18
ESTIVAL Amable et SABATIER Marie-Louise	27/05/18
CHEBANCE Pierre et BLANC Germaine	13/07/18
TREILLE DE GRANDSAIGNE Gaston et MOURGAND Marie-Françoise	21/09/18

1918





■ CÉRÉMONIE DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1914-1918

Comme dans toutes les communes de France, dimanche 11 novembre 2018 a eu lieu à Lussat la cérémonie du centenaire de l'armistice de la guerre de 14-18.

Une cérémonie très réussie grâce à la

participation de tous :

- La gendarmerie toujours présente pour toutes nos manifestations,
- Les Sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs venus très nombreux défiler en costume d'apparat,
- La fanfare des Martres d'Artière qui a joué avec brio plusieurs morceaux tout au long de la cérémonie,
- Les élèves de Lussat ont lu le texte officiel de la cérémonie écrit par notre président - lecture a été faite des noms de nos chers poilus de la commune morts pour la France,
- Les habitants de Lussat venus très nombreux, ont été surpris de découvrir à côté du monument aux morts la

dépanneuse à chenilles de la dernière guerre installée par Willy (bien connu des lussatois).

- Lussat-Autrefois avait installé dans la salle de réception de la mairie des photos des soldats disparus, les emplacements sur une carte de France de leur parcours respectif et les lieux où ils ont perdu la vie, enfin le dessin d'un poilu de la grande guerre, quasiment grandeur nature réalisé par monsieur Joseph Dutheil, membre de l'association.

La cérémonie s'est terminée à la mairie autour du traditionnel pot de l'amitié.

UN PEU D'HISTOIRE...

■ PLACE DE LA FONTAINE

Ce fut longtemps un « noman's land » car le village était partagé en deux parties :

1) Le village lui-même en rond autour de l'église (celle démolie en 1903 pour faire place à l'actuelle).

2) Un important domaine appartenant aux moines bénédictins de Ris. C'était « l'enclos de Ris » devenu « le Cloris » entre la rue de l'Enfer et la rue du Cloris

Entre ces deux quartiers, un vide un peu insalubre.

Autrefois Lussat était fourni en eau par des puits. Chaque maison avait son puits qui plongeait dans la nappe phréatique. Lors des années de sécheresse, la nappe s'abaissait jusqu'à épuisement.

Au 19^{ème} siècle, la municipalité jugea utile d'édifier une fontaine approvisionnée en eau par des sources captées entre Chavaroux et Lignat.

Cette fontaine siégeait alors au carrefour des routes de Chappes,

des Martres d'Artière et de Pont-du-Château

Puis vint l'eau puisée aux alentours de Volvic, au cours des années 1937/1938. On dut construire un réservoir appelé « château d'eau » perché sur des pylones de béton armé, on y ajouta un lavoir, ensuite on creusa de profonds fossés pour amener l'eau dans les tuyaux, à chaque immeuble.

Il fallait payer pour être raccordé à ces conduits, selon la quantité d'eau consommée, mesurée par un compteur individuel.

Plutôt que de payer, un quart des habitants refusa l'abonnement.

« Pourquoi payer pour avoir l'eau alors que celle de notre puits est gratuite ? »

L'Auvergnat n'est pas un grand amateur d'eau, il préfère le vin de Dallet. Les mauvaises langues disent qu'il ne se lave que trois fois dans sa vie - à sa naissance - le jour de son mariage et pour son enterrement - et seulement le devant parce que l'arrière ne se voit pas.

Avec l'arrivée de l'eau dans chaque maison, la fontaine tarit, la circulation automobile devenue importante la rendit embarrassante et la voilà reléguée devant la bibliothèque. L'eau y coule toujours mais c'est toujours la même qui monte du bac receveur, aussi est-elle déclarée « non potable ».

Notre fontaine baladeuse a-t-elle trouvée sa place définitive ? L'avenir le dira.

On transféra le bureau de poste à l'emplacement actuel de la bibliothèque. Ledit bureau fonctionna peu de temps, l'administration des P.T.T. ayant décidé de le supprimer. Les locaux devenus vacants furent alors aménagés en bibliothèque.

C'est ainsi que petit à petit les villages évoluent et se transforment.

Marie Enreille.

■ NOTRE PAROISSE SAINT PIERRE DU VAL D'ALLIER



Curé Pascal Thomas
(Pont- du- Château)



Prêtre intervenant : André Dechaud (Mezel)
Diacre : Éric Delaigue (Vassel)

■ CATÉCHISME DES 7-11 ANS
(LUSSAT, LES MARTRES D'ARTIÈRE ET
CHAVAROUX)

CE1 : Valérie Frécon de Lussat.

CE2, CM1 et CM2 : Valérie Frécon de Lussat et Isabelle Bourderionnet de Lussat.

Vous pouvez contacter Valérie au 04 73 62 33 28.

Plus d'une trentaine d'enfants, pour les 3 communes, participent au catéchisme aux Martres d'Artière les samedis matin.

■ PERMANENCES

Une permanence d'accueil est à votre disposition au **4 rue de la Poste, à Pont-du-Château** :

- les matins de 9h30 à 11h30, du lundi au vendredi
- l'après-midi de 17h00 à 18h30, le lundi

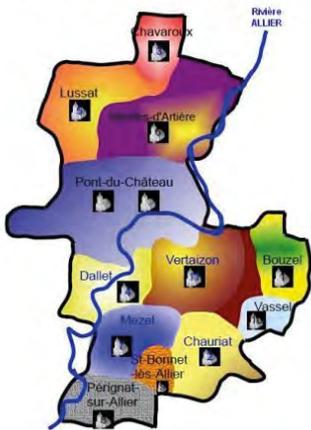
Téléphone de la paroisse : 04 73 83 20 27

Téléphone dédié aux obsèques : 06 45 50 73 26

Mail : paroissesaintpierredualdallier@orange.fr

Les informations et les actualités de la paroisse sont sur le Site internet : paroissesaintpierredualdallier.catholique.fr

Carte de la paroisse Saint Pierre du val d'Allier



■ LA PAROISSE SAINT PIERRE DU VAL D'ALLIER

Cette paroisse rassemble 12 communes pour une population de 20 000 habitants.

Pascal Thomas, curé de cette paroisse, habite à Pont-du-Château, il est assisté d'un prêtre intervenant André Déchaud qui habite à Mezel.

Des laïcs assurent, sous la responsabilité du curé différentes missions : animation des offices, catéchisme (enfants et adultes), préparation aux baptêmes, préparation aux mariages, funérailles, visites aux malades, entretiens, décorations des églises et parties administratives....

Dans l'église de Lussat, une messe est célébrée, en moyenne, une fois tous les 2 mois.

Saint Pierre du Val d'Allier est une des 32 paroisses qui constituent le diocèse de Clermont, qui correspond au Puy de Dôme. Le diocèse de Clermont est dirigé par l'évêque François Kalist.

■ MESSE DE RENTRÉE, EN PLEIN AIR, À L'ANCIENNE ÉGLISE DE VERTAIZON DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

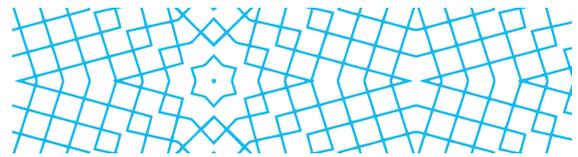


C'est dans la joie et sous un beau soleil que les scouts et les paroissiens étaient réunis pour cette messe champêtre.

Au cours de l'homélie, le père Pascal Thomas a invité des scouts ainsi que Florent, le séminariste, pour témoigner.

Ces jeunes nous ont partagé tout ce que le scoutisme leur apportait dans leur vie et dans leur foi, sans oublier la richesse du partage avec les autres.

À l'issue de cette messe, nous avons pris le verre de l'amitié sous les beaux arbres. Ce fut une belle occasion pour tisser des liens entre les générations.



■ DÉCOUVREZ L'AUMÔNERIE

Découvrez l'Aumônerie des jeunes de la paroisse !

Allez voir sur le site :

<http://paroissesaintpierredualdallier.catholique.fr/201808-teaser-aumonerie/>



■ LUSSAT-AUTREFOIS

L'ensemble des membres de l'association Lussat-Autrefois vous souhaite une excellente année 2019.

Retour sur les activités de l'association et ses 7 réunions préparatoires.

Le samedi 27 janvier, le traditionnel concours de belote de printemps a rassemblé 58 équipes à la salle communale pour un bel après-midi de jeux. L'animation a été confiée à Daniel pour le plaisir de tous.

Chaque participant est reparti avec un lot alimentaire très apprécié dans la période hivernale.

Le prochain concours de belote aura lieu le samedi 26 janvier 2019.

Les 26 et 27 mai, les membres de l'association ont présenté à l'occasion du salon du livre d'histoire à Gerzat l'exposition sur nos poilus et les enfants du pays morts pour la France, préparé avec passion et minutie par Manu et Gilles dans le souci de recherche des détails. Les membres de l'association des racines Gerzatoises ont animé des conférences sur l'incidence de la présence importante de l'armée américaine dans notre département et nos villages de Limagne durant la guerre 14/18.

Le dimanche 16 juin, l'association organisait une visite dans le Cantal du Château Du Saillant et de Saint-Flour. Ce château au cœur des volcans à 6 km de Saint-Flour, âgé de mille ans se dresse sur un spectaculaire éperon rocheux dominant une cascade mystique. M. Joseph Pell Lombardi architecte nous a ouvert les portes de son château pour notre plus grand plaisir. Il a restauré ce château pendant des années avec beaucoup de recherches historiques architecturales et de reconstruction suivant les méthodes de l'époque.



Après ce voyage dans le temps, le restaurant de la Tour a accueilli les 35 visiteurs pour déguster l'aligot typique de cette belle région.

L'après-midi fut l'occasion de redécouvrir le centre historique de Saint-Flour avec

sa cathédrale, l'hôtel de ville, son musée et ses commerces.

Une très belle journée estivale pour l'ensemble de nos membres et des accompagnants.

Le samedi 15 septembre, une sortie covoiturage a permis à une douzaine de membres de l'association de découvrir les travaux du Château de La Chaux Mongros démarré il y a plusieurs décennies par une association de 250 bénévoles. Le château est hors d'eau et hors d'air mais il reste encore beaucoup de travail.



La poursuite de la visite a amené les covoitureurs au château de Saint Saturnin qui dispose d'une belle architecture restaurée seulement depuis une quarantaine d'années. Il dispose d'un parc et de jardins en cours de restauration.

Le dimanche 16 septembre, les journées du patrimoine ont mobilisé l'équipe sur 2 sites. Une visite guidée historique de l'église de Lussat avec ses petits secrets ainsi que la visite du château de Lignat et de son chemin de ronde. Les membres de l'association remercient tous ceux et celles qui ont pris part à ces présentations.

Le dimanche 14 octobre, le vide grenier de Lussat-Autrefois accueillait 220 mètres d'exposants qui ont bravé la fraîcheur et le vent. Les éclaircies de l'après-midi ont redynamisé la fréquentation.

Une exposition sur nos poilus de Lussat décédés pendant la grande guerre avait pris place dans la salle communale. Une carte des zones de bataille détaillée montrait les lieux précis où ces enfants de la commune ont trouvé la mort durant les années 1914 à 1918. Les fiches détaillées de chacun, reliées par un numéro chronologique, permettait de connaître les états de service ainsi que de nombreux détails de leur vie.

Une confiserie et un manège pour enfants ont complété cette édition.

L'association a assuré la buvette et la restauration rapide de l'événement. Le sondage de fin de journée a rassuré

les membres de l'équipe car malgré les caprices du temps, les ventes sont restées intéressantes et beaucoup ont déjà pris rendez-vous pour l'année prochaine.

Le dimanche 11 novembre, les membres de l'association ont présenté à l'ensemble des personnes présentes à la cérémonie l'exposition sur nos poilus et les enfants du pays morts pour la France. 31 jeunes ont perdu la vie au cours de la grande guerre. Nous remercions Willy pour nous avoir fait découvrir un char blindé dépanneur américain Sherman récemment restauré.

Durant toute l'année, l'équipe de bénévoles de Lussat Autrefois continue sans relâche les travaux de déblaiement, de sécurisation et de petites reconstructions dans l'enceinte du château de Lignat. Tous les lundis après-midi, les lussatois peuvent venir encourager l'équipe qui ne ménage pas ses efforts.

Une visite « privée » peut être réalisée pour les Lussatois. Les modalités sont à convenir avec les membres présents sur le site et sous certaines conditions : port de chaussures montantes, casque de sécurité (prêté par l'association).

Encore bravo à l'équipe pour tous ces travaux engagés sur ce site médiéval.

■ L'histoire :

Un éternel recommencement

Notre association (Lussat autrefois) a le plaisir de vous proposer un court document qui vient de fêter ses quatre siècles et qui n'est autre que le traité de création de ce qu'on appelle aujourd'hui un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.).

C'est le seigneur de Lignat, Guillaume de Blanzat, qui en a pris l'initiative. Pour les lecteurs qui l'ignoraient, au Moyen Age, c'est la paroisse de Lignat qui compte : via le château, elle est le siège de la seigneurie, alors que Lussat, également paroisse, n'est qu'un modeste fort villageois.

Au-delà de Lussat-Lignat, la seigneurie inclut, selon ce qu'on appelait à l'époque un baillage, de nombreuses paroisses voisines, sur pratiquement le même modèle que nos actuelles communautés de communes.

Cette institution est faite via une fondation pour en assurer la pérennité ;

Guillaume cède des terrains et ce sont les produits de ces derniers qui seront distribués (on distribue les intérêts annuels, pas le capital). En la quasi-absence de circulation monétaire à l'époque, les aides seront versées en nature et deux fois par an. Ce sont environ 1500Kg de blé et de fèves (sèches) qui seront distribués (on ne connaît pas les poids spécifiques des variétés de l'époque).

Le seigneur est parfaitement conscient que les frais de gestion des aides ne doivent pas (trop) obérer les attributions (là encore, nous voilà en pleine actualité). Pour y pallier, il institue un système parallèle indépendant, sur le même principe, destiné à rémunérer les « administratifs » c'est à-dire ici les curés et vicaires des paroisses concernées. Ce coût est de l'ordre de 12,5% (on compte 4 quarts dans un septier) ce qui est plutôt pas mal par rapport à aujourd'hui.

Attention à ne pas donner la même valeur que de nos jours aux termes désignant les nécessiteux : il n'y a rien ici de péjoratif.

Après ces explications préalables, nous vous proposons la première page de l'acte notarié. Il se lit facilement : laissez-vous porter par le charme de l'écriture ancienne sans vous arrêter à l'orthographe que nous avons respectée.

Michel BROMONT

Puissant seigneur Guillaume de Blanzac, seigneur de Lignat et autres places, residant audit Lignac, estant de present en cette ville de Riom, lequel, par devant le notaire royal en la ville de Riom soubsigné et tesmoins après nommés a dit avoir cy devant fait donation par œuvres pies aux pauvres necessiteux et miserables personnes de sa terre et seigneurie de Lignac, des lieux et vilages de Lussat, les Martres d'Artiere, Chavaroux, Cormède et autres circonvoisins d'une aumosne de onze sestiers bled et d'ung sestier febves a les prendre sur la rante fonds et heritage, a plain déclaré au contract sur ce fait et passé par devant le notaire soubsigné⁽¹⁾ le vingt huitiesme janvier 1617. A icelle aumosne fere chacun an par deux divins jours, l'ung le jour de la Gene⁽²⁾ et l'autre le jour de la Visitation de notre Dame. Et parce qu'il craint et doute

que les rentes, fruicts, profits, revenus et esmoluments de l'heritage destines et affiliés a ladicte aumosne ne soit suffisant pour fournir icelle aumosne de la six quartes bled qu'il a voulu estre baille aussi chacun an aux curés et vicquaires denommés audit contract de donation pour les peines qu'ils prandront a la distribution desdittes aumosnes. A ses causes et autres considerations et de ce moiennant ????? sy playse et veulent . A adjouxté et augmenté l'assignat de laditte aumosne d'ung pré... dans la justice de Chavaroux, etc, etc...

Le dix huitiesme octobre mil six cent dix huit.

⁽¹⁾Il s'agit de Desgranges, notaire bien connu de Riom

⁽²⁾C'est le Jeudi Saint avant Pâques.

Vous avez trouvé ce document attrayant ?

Vous vous intéressez à l'histoire et au patrimoine ? Rejoignez-nous !

Prenez contact avec un membre de notre association ou renseignez-vous en mairie.

■ AMICALE DE L'ÉCOLE « LES MARRONNIERS »

L'amicale de l'école est une association à but non lucratif qui a pour objectifs de collecter des fonds pour l'école.



Ceux-ci aident au financement :

- D'une partie des voyages scolaires,
- Au spectacle de Noël, aux cadeaux et aux chocolats lors de la visite du Père Noël dans les classes,

- Le goûter du carnaval.

Pour cette nouvelle année scolaire, nous avons déjà réalisé une vente de sapins, nous prévoyons une vente d'œufs (porte à porte) dans Lussat et Lignat, ainsi que notre traditionnelle kermesse.



Nous tenons à remercier les parents d'élèves et les Lussatois(es) pour leur participation et leur implication.



Date à retenir :

- Carnaval défilé dans Lussat le 15/02/2019
- Distribution des œufs de Pâques
- Kermesse le 28/06/2019 au gymnase, ce spectacle sera suivi d'un repas à réserver d'avance et ouvert à tous .

Les membres de l'Amicale.

■ BALINZAT BALADES EN LIMAGNE D'ENNEZAT



BILAN d'activités saison 2017- 2018

Pour cette saison qui s'achève, Balades en Limagne d'Ennezat peut s'honorer d'avoir accompli ses objectifs de début d'année, par le suivi d'entretien des balisages des 7 circuits de randonnées, par l'organisation de manifestations pour la promotion du patrimoine communal de Limagne d'Ennezat (14 communes) et par la modernisation de sa communication à travers son site web.

Certes, ces activités n'ont pu être réalisées que par la disponibilité de fidèles bénévoles et de l'aide financière allouée par les communes, Riom Limagne et Volcans (RLV) et du département que nous remercions chaleureusement.

Les préparatifs d'une manifestation publique sont toujours des moments forts pour assurer sa réussite : le choix des dates, la création de circuit, le budget, les demandes d'autorisation, les disponibilités des bénévoles, la communication ...Et la météo qui s'invite souvent à nos réunions !

Nous avons réalisé, fin mars, au départ de St Beauzire, « les dizaines de Limagne », à V.T.T. (10, 20, 40 et 60 km) et à pied (10 et 20 km) : 149 participants.

Nous avons créé 6 nouveaux circuits temporaires pour l'antenne de la Ligue contre le Cancer d'Ennezat, pour sa manifestation d'août : 3 circuits pédestres (5, 10 et 15 km) balisés par les bénévoles de la Ligue et 3 circuits V.T.T. (10, 20 et 40 km) balisés par les bénévoles de Balinzat. 190 marcheurs et 90 vététistes ont pu découvrir le territoire de Limagne d'Ennezat par une météo très favorable.

Nous avons accompagné les associations des Martres sur Morge lors du repas à l'alambic début octobre en proposant deux circuits « découverte du patrimoine » des Martres sur Morge et de Surat - 52 participants se sont mis en appétit en parcourant 8 ou 16 km en matinée.

Imposés par R.L.V. (date et lieu) et dans le cadre du festival des balades d'automne, Balinzat a proposé une nouvelle visite du patrimoine de la commune de Chappes en après-midi, le 26 octobre. Cette randonnée de 4,2 km était guidée et commentée par deux bénévoles Balinzat, chappadaires - 30 participants.

Le suivi des balisages des 7 circuits de randonnée de Limagne d'Ennezat (110 km : 5 circuits pédestres et 2 V.T.T.) a été réalisé tardivement en raison des intempéries de printemps (chemins impraticables), des disponibilités des bénévoles et en attente de décision écrite de RLV.

Ce travail ponctuel a nécessité 50 heures pour restaurer les balises peintes, les remplacer ou les replacer, changer les poteaux cassés ou les repositionner. Il faut ajouter au suivi du balisage, 32 heures de débroussaillage sur le circuit des méandres de Morge.

Le site Web - <https://balinzat.wixsite.com/balinzat> - est entretenu et complété régulièrement. Les circuits « Patrimoine » des communes n'étant pas majoritairement balisés, les plaquettes descriptives sont actuellement améliorées et complétées par des indications de direction - elles peuvent être téléchargées.

Des rencontres avec d'autres acteurs civils ont eu lieu afin de trouver des solutions pour animer autrement le territoire de Limagne. Notamment, nous avons été contactés par le Laboratoire d'Innovation Territoriale de St Beauzire (L.I.T.) qui voudrait faire découvrir les métiers d'agriculture par diverses manifestations.

A l'initiative d'un bénévole, nous avons rencontré un guide professionnel du territoire des Combrailles (Mme Renée COUPAT) qui pourrait apporter moyennant finance un soutien à notre association (animation, formation...)



« Randonnée de la galette » des bénévoles et sympathisants Balinzat, circuit de Tournoël.

En ce qui concerne R.L.V., des rencontres ont eu lieu dans le premier semestre afin d'établir une nouvelle convention entre les deux structures. La Communauté d'agglomération suggère de ne prendre en considération que les circuits V.T.T. (Les JAVOULS et le BEDAT) avec quelques modifications, le circuit des méandres de la Morge et propose à Balinzat de suivre le balisage de 60 km de circuits de randonnée sur l'ex territoire de Riom Communauté.

Venez nous rejoindre pour le suivi des balisages ou nous soutenir lors des manifestations (activités ponctuelles).

■ Contact

Courriel : balinzat@orange.fr

Courrier :

Balinzat
1, chemin des Marnes
63720 Les Martres sur Morge

Président :

Gilles Jammet. Tél. 06 88 49 60 72

Les bénévoles de Balinzat vous souhaitent une bonne année 2019 sur les chemins de Limagne d'Ennezat.

■ LUSS'ARTS

Encore une année bien chargée pour notre association qui a comptabilisé pour la saison 2017/2018 53 adhérents (es), ce qui est pour nous un succès et une preuve de l'intérêt que peuvent apporter les différentes activités proposées (atelier arts créatifs, mosaïque, peinture à l'huile, acrylique, pastel ...)

Cette année encore, notre exposition annuelle a proposé à ses visiteurs un grand nombre d'œuvres et d'objets réalisés par nos adhérents (es). Le vernissage s'est déroulé en présence d'élus locaux ainsi que des professionnels de la peinture ou de l'art créatif invités pour cette occasion.

Notre sortie en juin a été consacrée à la visite du château de Parentignat avec en préambule un repas dans le village classé d'Usson où nous avons déjeuné avec une vue magnifique sur la vallée.

Les activités proposées sont nombreuses

ainsi que les rencontres ou sorties que nous faisons tout au long de l'année. **En 2019, pour fêter les 10 ans de notre association, nous prévoyons un voyage sur Lyon avec visite de la ville et de musées.**

■ Contact

Si vous souhaitez vous joindre à nous ou simplement des renseignements complémentaires sur notre fonctionnement, vous pouvez contacter Jocelyne Vianne, présidente au 04 73 33.20.23



■ GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN

Ce cours s'adresse aux débutants comme aux plus expérimentés ; il propose un entraînement complet original et motivant combinant des exercices cardiovasculaires et musculaires avec des ateliers abdo, fessiers, épaules, etc.... Les mouvements sont simples, efficaces et très diversifiés. Plaisir garanti !

Cours le mercredi de 20h à 21h à la salle communale.



■ STEP

Le step est une activité cardio-vasculaire (endurance) qui consiste à apprendre puis à répéter une chorégraphie à base de pas plus ou moins difficiles à l'aide d'un step ; cela permet d'améliorer sa condition physique, de s'affiner, voire de modeler son corps.

Prévoir une serviette, une bouteille d'eau et venir en baskets adaptées.

On bouge son corps sur une musique rythmée et sur une chorégraphie qui évolue au fil des semaines.

C'est une activité ludique qui améliore la coordination, la mémoire, la latéralisation, le déplacement dans l'espace, l'équilibre et la condition physique.

Le plateau est anti-dérapant et modulable en hauteur pour pouvoir varier l'intensité des exercices.

Cours le mercredi de 19h15 à 20h à la salle communale.



■ COUNTRY

La danse Country est une activité accessible à tous. Elle permet une pratique de la danse dans une ambiance conviviale.

C'est aussi pratiquer une activité physique de loisir ludique et conviviale qui peut se pratiquer seul, en couple ou en famille.

C'est tout un état d'esprit, une attitude porteuse de valeurs tel que le respect, la tolérance, le savoir-vivre ensemble que nous défendons en faisant partager notre passion des rythmes western-country et de la danse en ligne.

Petit et grand, seul, en couple ou en famille... N'hésitez plus, rejoignez-nous !!!

Le jeudi de 18h45 à 21h00.



■ AL BASKET



Cette année après un changement de bureau, le club compte une quarantaine de licenciés. Nous avons engagé 4 équipes. Une équipe en région et une en départementale 3 pour les seniors hommes qui cherchent encore un peu leurs marques après l'arrivée de nouveaux joueurs.

Pour les seniors filles, une équipe, en entente avec Aulnat, avance tout doucement mais sûrement dans le championnat.

De même, les U15 filles, sous entente également, approchent de la tête du classement. Pour voir cela, n'hésitez pas à pousser la porte du gymnase et à venir les encourager les week-ends.



■ ROCK'N BIKE 63

L'association « Rock'n bike 63 » propose pour sa deuxième année, des cours de danse de perfectionnement (rock, rock acrobatique, bachata et danses de salon).

Les cours ont lieu les vendredis de 19h à 22h à la salle des fêtes de Lussat.

Un temps d'échauffement précède l'apprentissage de figures simples ou plus acrobatiques, enchaînées ensuite en rock ou bachata.

La plupart des danseurs sont également motards et aiment se retrouver pour des sorties. Tous apprécient l'ambiance chaleureuse et joyeuse de l'association.



■ LUSSAT DANSE

Lussat Danse vient de naître !

Cette association souhaite participer à la vie locale, par le biais de cours de danses, destinés aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

Nous proposons 4 cours pour que chacun trouve son bonheur selon son âge et ses envies.

Vous pourrez éveiller les plus jeunes au mouvement, initier les plus grands à 3 danses dans la même année, vous dépasser en vous amusant avec le Cardio Danse, ou entrer dans l'univers traditionnel, féminin et mystérieux des danses orientales, tribal fusion et cabaret.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses pour partager avec nous de bons moments en musique .

■ MLC LUSSAT

MLC Lussat est une association de danse créée par 3 amies d'enfance originaires de Lussat. C'est après plusieurs années d'expérience en danse qu'elles décidèrent de monter leur propre association. Un projet qui s'est officialisé le 9 juin 2018.

Elle a pour but de proposer des cours de danse moderne-jazz pour petits et grands à partir de 7 ans. **Les filles de MLC Lussat ont donc le plaisir de vous accueillir tous les mardis de 18h30 à 20h30 ainsi que les mercredis de 17h30 à 18h30 à la salle communale de Lussat.**

Depuis septembre, Chloé fait tourbillonner de plaisir de jeunes

filles âgées de 7 à 10 ans. Léa et Marion partagent leurs pas de danse et leur bonne humeur avec le groupe des adolescentes ainsi que celui des adultes.

Le 25 mai un gala de danse de fin d'année sera organisé afin de montrer aux proches des adhérents le fruit de leur travail durant cette année. Ce spectacle est évidemment ouvert à tous, ainsi les plus curieux pourront venir apprécier les chorégraphies que les différents groupes auront créées.

Renseignements :
mlclussat@gmail.com
 ou retrouvez-les sur Facebook et Instagram sous le nom de MLC Lussat.



■ LA LUSSATOISE

La 21^{ème} Lussatoise, (course Cycliste UFOLEP, un contre la montre individuel et par équipe de deux, challenge du Conseil Départemental du Puy de Dôme) s'est déroulée le dimanche 30 septembre 2018.

Organisée par le Vélo Club Castelpontin sur son traditionnel circuit de 11,600 Km à parcourir deux fois, cette épreuve a connu cette année un vif succès avec la participation de 154 coureurs et a été favorisée par une excellente météo.

La victoire est revenue au coureur professionnel de l'équipe Quick Step, Rémi CAVAGNA dans un temps de 27' 27" 591, améliorant son propre record de 4" 088 qu'il détenait depuis 2017.

La 22^{ème} édition aura lieu le dimanche 29 septembre 2019.

■ LUSSAT FOOT



En marge de la saison sportive où le club évolue en 4^{ème} division départementale, Lussat Foot organisera le dimanche 2 juin 2019 son 2^{ème} vide greniers à la salle des fêtes.



Le premier a été un franc succès.

Une animation en marge de la manifestation sera mise en place.

L'ouverture des barrières pour les exposants se fera à partir de 6 h.

Le prix du mètre linéaire est fixé à 2 €.

Renseignements et inscriptions au 06 32 63 20 27.

■ LA MÉDIATHEQUE C'EST GRATUIT

Venez pousser la porte de la médiathèque de Lussat située Place de la Fontaine. C'est gratuit. Il suffit de vous inscrire. Une carte d'adhérent vous sera attribuée et vous devrez la présenter lors de chaque emprunt.

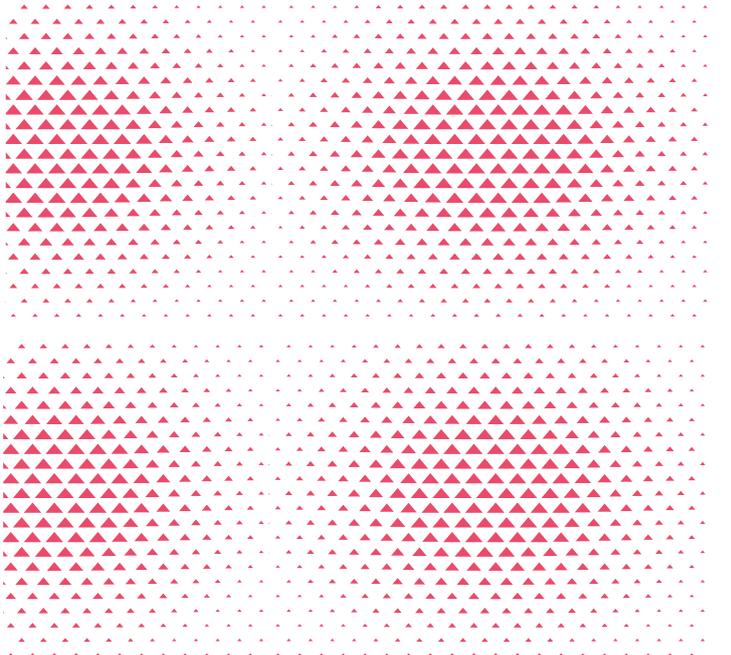
Romans, revues, bandes dessinées ou films sont à disposition.

Les heures d'ouverture sont assurées le mardi de 16h30 à 18h et le mercredi de 17h à 19h.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les bénévoles qui s'occupent de la médiathèque et assurent les heures d'ouverture au 04 73 78 66 08.



De gauche à droite : Michèle Delarbre, Josette Legros, Yves Legros, Virginie Chemant et Dominique Floret.



■ LES SAPEURS POMPIERS

Savez-vous que dans le Puy-de-Dôme, comme partout en France, 80% des sapeurs- pompiers sont volontaires ?

Ce sont des hommes et des femmes qui, en marge de leur activité professionnelle ou de leurs études, s'investissent pour porter secours. Ils sont intégrés dans les centres d'incendie et de secours.

Dans les grandes agglomérations, ils interviennent aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels pour porter secours.

Ils sont formés aux diverses missions assurées par les sapeurs-pompiers et interviennent systématiquement dans une équipe encadrée. En fonction de leurs disponibilités, ils assurent des astreintes ou gardes au sein de leur centre d'affectation.

Avez-vous le profil pour être sapeur-pompier volontaire ?

Vous avez envie de vous épanouir au travers d'une activité tournée vers les autres ?

Vous pouvez vous rendre disponible, notamment en semaine, pour porter secours ?

Vous avez entre 16 et 45 ans ?

Vous aimez l'action et vous avez une bonne condition physique ?

Vous avez l'esprit d'équipe ?

Venez rejoindre les sapeurs-pompiers de Saint-Beauzire/Lussat. Ils sont au nombre de 24 (19 hommes et 5 femmes) qui ont effectué 139 interventions sur les communes de Saint-Beauzire, Lussat, Chappes et Chavaroux jusqu'au 1er décembre dont 85% de secours à

victimes et 28 jeunes sapeurs-pompiers (de 13 à 18 ans).

Pour tous renseignements sur les engagements de sapeur-pompier volontaire (toute l'année) ou les jeunes sapeurs-pompiers (nouvelle section en 2019) contactez le lieutenant Martial au 06 25 42 06 58.

Je vous remercie pour l'intérêt, le soutien et la confiance que vous portez à notre caserne et vous souhaite au nom de l'ensemble des sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Beauzire/Lussat une bonne et heureuse année 2019.

Le Chef de Centre

Portrait d'une jeune femme engagée :

Adeline Auriant sapeur-pompier volontaire depuis 3 ans.



Peu de gens savent que l'immense majorité des sapeurs-pompiers français sont aujourd'hui des volontaires, qui ont la vocation d'assurer des missions de secours à victimes et de lutte contre les incendies.

«Je m'appelle Adeline Auriant, j'ai poussé les portes de la caserne de Saint-Beauzire en décembre 2015.

Je suis motivée pour m'investir auprès des autres, avoir la satisfaction d'être utile pour mes concitoyens, prendre confiance en moi, avoir l'esprit d'équipe, supporter le stress et l'adrénaline occasionnée par des situations difficiles auxquelles il faut savoir réagir en toutes circonstances.

Il faut savoir que c'est une activité que nous devons assurer en supplément de nos études, travail salarié ou recherche d'emploi.

Malheureusement, le nombre d'interventions est en constante augmentation et le nombre de sapeurs-pompiers volontaires diminue.

Plusieurs moyens existent pour rentrer en temps que pompier-volontaire,

notamment à l'âge de 14 ans en étant « JSP » jeune sapeur-pompier volontaire. Cela consiste à travailler sur 4 ans chaque samedi du mois les gestes de lutte contre les incendies et dont la caserne de Saint-Beauzire assure cette formation continue. Il y a aussi la possibilité de rentrer à l'âge de 18 ans en passant des formations.

N'hésitez-pas, n'ayez pas peur, femme ou homme, les centres de secours ont besoin de volontaires, si cela vous a déjà traversé l'esprit, c'est que vous avez une part de vous qui souhaite peut-être s'engager auprès des autres.»

■ TRANSPORT R.L.V.

Dès la rentrée de septembre, les élèves des collèges et lycées de RLV ont pu bénéficier du nouveau réseau de transport mis en place par la communauté d'agglomération.

Dans un deuxième temps, le nouveau réseau de transport a été étendu aux 31 communes de R.L.V.. Les communes de Châtelguyon, Ennezat, Enval, Marsat, Menetrol, Mozac, Riom, Saint-Bonnet-Près-Riom et Volvic sont connectées aux pôles d'échanges intermodal de Riom par 4 lignes de bus urbains.

Lussat-Lignat et les autres communes en dehors de la zone urbaine, bénéficient d'un transport à la demande qui permet de rejoindre les lignes urbaines. Il est déclenché sur réservation la veille pour le lendemain (ou le vendredi pour le lundi).

Un service de porte à porte a également été mis en place et fonctionne sur le même principe pour les personnes à

mobilité réduite titulaire d'un justificatif.

Pour accéder à ce service, il suffit d'appeler le service de réservation au 04 73 60 41 74.

Le client précisera :

- Son nom
- La date du déplacement ainsi que l'horaire désiré
- L'adresse de prise en charge et l'adresse de destination, exclusivement sur le domaine public.
- La présence ou non d'un accompagnant,
- Le point d'arrêt
- Son numéro de téléphone permettant de le joindre en cas d'incident sur le service.

En fonction des disponibilités, lors de la réservation, l'exploitant peut être amené à :

- Proposer des aménagements sur les horaires demandés par ayant droit,
- Organiser des regroupements avec

d'autre clients

- Refuser en dernier recours la demande de transport en cas de saturation.

Pour plus d'information sur les lignes, horaires, tarifs, consultez le point information de la gare de Riom tel : 04.73.38.08.09.

Pour réserver le transport à la demande et pour les personnes à mobilité réduite : 04 73 60 41 74.

www.rlv-mobilites.fr

Tester le vélo à assistance électrique c'est l'adopter !

Afin de développer la pratique de déplacement doux sur le territoire, R.L.V. a souhaité mettre en place un service de location de vélo électrique à la journée, à la semaine, au mois ou au trimestre. Tarifs réduits pour les habitants de RLV, les abonnés R.L.V. Mobilité ou T.E.R..

Renseignement au Point Information en gare de Riom.

■ SITE INTERNET DE LA COMMUNE

• Accessibilité

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fait de l'accessibilité numérique une exigence pour l'ensemble des services en ligne des administrations.

La mairie de Lussat, sensible à cet enjeu, propose depuis le mois d'octobre une toute nouvelle façon de parcourir son site Internet.

En effet, nous fournissons un service gratuit de vocalisation de nos contenus textuels de qualité (voie de synthèse très proche de la voix humaine). Ceci représente une aide non négligeable dans la consultation de ce site.

Pour y accéder, rien de plus simple. Quelle que soit la page où vous vous trouvez, il suffit de cliquer sur le bouton «listen». Le texte sera alors lu automatiquement par notre application.



Pour toute remarque à ce sujet, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Evolution de la fréquentation ; le site Internet est mis à jour de façon très régulière. Vous pouvez retrouver sur celui-ci toutes les informations utiles concernant la vie dans notre commune. Le site Internet séduit de plus en plus de monde puisque de plus en plus d'internautes se connectent chaque mois. En effet, nous sommes passés de **250 utilisateurs/mois en janvier 2018 à près de 500 à la fin d'année** (soit plus de la moitié de la population de la commune). De plus nous pouvons constater que nos internautes viennent et reviennent régulièrement sur notre site. Alors n'hésitez pas ! Connectez-vous.

■ TIPI

Afin de faciliter vos démarches et de limiter vos déplacements à la trésorerie de Pont-du-Château, la commune de Lussat, en

collaboration avec la **Direction Générale des Finances Publiques**, a mis en place un système de paiement en ligne par carte bancaire entièrement sécurisé.

Ce nouveau service ne concerne pour le moment que le paiement des factures de cantine et de garderie.

Comment ce service fonctionne-t-il ?

Dès réception de votre facture, rendez-vous sur le portail <https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Une fois sur la page d'accueil TIPI, cliquez sur « **Accéder au paiement** ».

Indiquez ensuite l'**identifiant collectivité** mentionné sur votre facture.

Puis renseignez tous les champs demandés.

Après vérification et validation des informations saisies, le **formulaire de paiement** en ligne vous est proposé. Saisissez vos coordonnées bancaires puis validez votre paiement.

Une **confirmation de paiement** vous sera alors envoyée par mail à l'adresse que vous aurez indiquée précédemment

Ce système de télépaiement est gratuit et il fonctionne uniquement par carte bancaire, en toute sécurisé.



■ PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Une procédure de reprise des concessions va être engagée, au printemps 2019, dans la partie ancienne du cimetière communal de Lussat. Cette procédure concernera les concessions :

- Qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence,
- Dont la dernière inhumation date de dix ans au moins,
- Qui ont cessé d'être entretenues.

■ QU'EST-CE QU'UNE REPRISE DE CONCESSIONS ET POURQUOI EN FAIRE UNE ?

Cette procédure est effectuée par la mairie qui reprend possession de la parcelle de terrain communal qu'elle avait louée.

Dans le cas de la commune de Lussat, la nécessité de l'effectuer est surtout lié au fait que des monuments non entretenus se sont dégradés, sont visuellement déplaisants et/ou présentent une menace pour la sécurité des visiteurs de notre cimetière.

■ LA PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS

Au printemps, il sera procédé dans l'ancien cimetière de Lussat, par les agents de la commune, au recensement des monuments pouvant être soumis à la procédure de reprise et à la constatation de l'état visuel dans lequel

se trouve chaque concession.

Durant l'été, un travail de recherche sera effectué par le secrétariat de la mairie pour en retrouver les ayants-droits.

En automne, les descendants et/ou successeurs des concessionnaires ainsi que, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession seront invités à assister à une nouvelle constatation, cette fois en présence de monsieur le maire et du garde champêtre ou d'un membre de la force publique. Ils pourront également s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé. De plus, les date et heure de la convocation seront affichées sur les murs de la mairie, le site internet (lussat63.fr) et à la porte du cimetière.

Suite à cette visite, la liste des concessions faisant définitivement l'objet de la procédure sera affichée au cimetière, à la mairie et également disponible sur le site internet de la commune. L'autorité municipale dressera un premier procès-verbal de constat d'état d'abandon conformément à la réglementation.

La possibilité existera à ce moment-là pour les familles de remettre en bon état de propreté et de solidité la concession les concernant.

Trois ans après l'établissement de ce premier document, on effectue un second procès-verbal dans les mêmes conditions que le premier, pour vérifier s'il y a eu réparations ou si la concession

est toujours dans le même état de délabrement :

- S'il y a eu travaux et que l'ensemble est de nouveau en bon état, la procédure est immédiatement suspendue.
- Si rien n'a été fait ou que les actes effectués n'ont pas amélioré la situation, un nouveau procès-verbal est adressé par lettre recommandée A.R. aux familles qui ont alors un mois de délai pour agir.
- Si on ignore leur identité, le document sera affiché en mairie et au cimetière.

Au bout d'un mois, le conseil municipal statuera finalement sur la reprise éventuelle de la concession par la commune.

■ LES CONSÉQUENCES D'UNE REPRISE DE CONCESSIONS

Les conséquences de la reprise sont l'exhumation des restes mortels, l'enlèvement des matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession, la sauvegarde des monuments présentant un intérêt architectural ou historique local. Il y a également une obligation de dépôt en ossuaire des restes des personnes exhumés s'ils ne font pas l'objet d'une crémation.

Les parcelles nettoyées pourront alors faire l'objet d'une nouvelle concession par la commune.

■ EN BREF... DATES À RETENIR !

DON DU SANG COLLECTES ANNÉE 2019

Où ? → Pont-du Château – salle polyvalente « Le Parc »

Quand ? → : les mercredis : 13/2 – 29/05 – 31/07 – 09/10 – 11/12

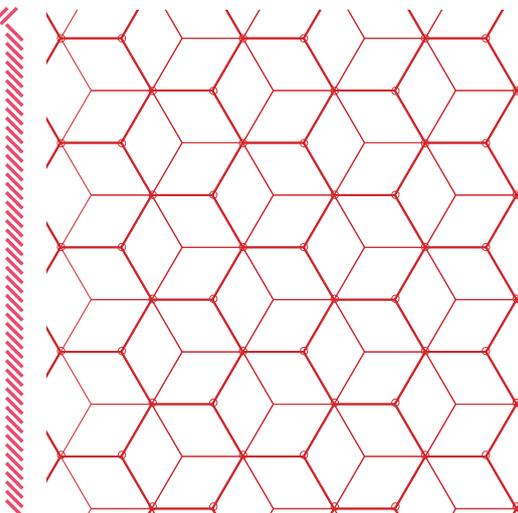
Horaires : de 8h30 à 11h30 / de 16h30 à 19h30

BALAYAGE

Le balayage des rues de Lussat aura lieu les 12 mars, 25 juin, 26 septembre et le 09 décembre 2019.

COLLECTE DE TEXTILES

La collecte de textile organisée par l'association des paralysés de France aura lieu du lundi 13 mai au 27 mai 2019. Les dons sont à déposer aux bâtiments des services techniques.



■ PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES

Une réunion d'information pour la prévention des cambriolages et vols animée par la gendarmerie de Pont-du-Château s'est tenue le samedi 22 septembre 2018 à la mairie de Lussat.



Les bons gestes lorsque vous êtes chez vous :

- Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles
- La nuit gardez à portée de main une lampe de poche et un téléphone,
- N'hésitez pas à faire appel à des sociétés de téléassistance,
- Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

La dissuasion des cambrioleurs commence par une bonne protection de votre domicile :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebailleur,
- Installez des équipements adaptés (volets, grille, éclairage automatique extérieur/intérieur, alarmes ou protection électronique),
- Changez les serrures lorsque vous emménagez ou lorsque vous perdez vos clés.

Utilisez efficacement les équipements de protection :

- Une porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour même lorsque vous êtes chez vous,
- Ne laissez pas la clé sur la serrure

intérieure d'une porte vitrée,

- De nuit en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique,
 - Ne laissez jamais vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou dans un pot de fleurs,
 - Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils ou un échafaudage,
 - Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile,
 - N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés,
 - Sur votre boîte aux lettres ou votre porte, ne précisez que votre nom sans faire mention du prénom. De même, il n'est pas utile de préciser « veuf » pour les hommes ou « madame », « mademoiselle » ou « veuve » pour les femmes,
 - Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, cartes bancaires, sacs à mains, clés,
 - Pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres,
 - Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches,
 - Notez le n° de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.
- ### En cas d'absence durable :
- Avisez vos voisins,
 - Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance,
 - Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets le matin,
 - Créez l'illusion d'une présence à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio,
 - Pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence,

- Transférez vos appels sur votre portable ou une autre ligne,
- Signalez votre absence dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » à la brigade de gendarmerie, des patrouilles seront organisées pour surveiller votre domicile.

En cas de cambriolages :

- Prévenez immédiatement par téléphone la brigade de gendarmerie (17).
- Ne touchez à rien, ni porte, ni fenêtre ni aucun objet
- Si des cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements,...).
- Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix. Munissez-vous d'une pièce d'identité.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés.
- Déclarez le vol à votre assureur.

NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence : 112

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : 114

Police/gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Ma brigade de gendarmerie :
04 73 83 20 12

Ma mairie : 04 73 83 23 11

Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 683 208

Info escroqueries : 0 811 020 217

Téléphone perdu ou volé :

• SFR : 1023

• Orange : 0 800 100 740

• Bouygues Télécom : 0 800 291 000

■ SBA

Aujourd'hui les services du Syndicat du Bois de l'Aumône constatent que quelques bacs sont présentés trop pleins ou des sacs sont présentés en dehors des bacs, ne répondant pas en cela au respect du règlement des collectes.

Outre la difficulté pour les agents à collecter des bacs trop pleins, ces pratiques peuvent amener des nuisances sur la voie publique ;

Pour rappel et conformément au règlement de collecte, les déchets doivent être présentés :

- en sacs fermés et hermétiques dans les bacs à couvercle vert ou bleu pour les ordures ménagères résiduelles,
- en vrac dans les bacs à couvercle jaune pour la collecte sélective.

En cas de débordements chroniques (bacs non fermés) ou tassage du bac rendant le vidage complet impossible, il est demandé aux agents de collecter le bac avec le volume de déchets qui permet la fermeture du bac. Le surplus sera remis dans le bac pour la prochaine présentation à la collecte.

Si ces débordements éventuels sont dus à un volume de bacs mis à disposition

insuffisant ou pour tout autre renseignement, « **le service conseil à l'usager** » se tient à votre disposition au **01 73 64 74 44** ou par mail à **conseilusager@sba.fr**.

■ BIEN COMPRENDRE MA TAXE FONCIÈRE

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères figure sur l'avis de taxe foncière que reçoivent chaque année les propriétaires de biens immobiliers bâtis. La TEOM finance le service de collecte en porte à porte, en colonne et en déchèterie, le transport des déchets, leur tri, leur recyclage ainsi que leur élimination selon les normes environnementales.

Sur quelle base est calculée la TEOM ?

Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire sur la moitié de la valeur locative cadastrale. Ce n'est donc pas le volume d'ordures ménagères collectées qui conditionne le montant de cette taxe, mais la valeur foncière de votre habitation.

Qu'est-ce qui a changé cette année ?

En 2018, votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) intègre

une part incitative, correspondant à la consommation du service déchets de l'année 2017.

Concrètement, la taxe foncière intègre un montant de part incitative, c'est-à-dire toutes les levées de poubelles vertes et jaunes et/ou les apports en Points d'Apport Volontaire effectués en 2017.

Les accès en déchèterie, tout comme les dépôts de verre et de cartons en colonne, n'entrent pas en compte dans le calcul de la part incitative.

Comment est calculée ma TEOMi ?

La taxe foncière indique le montant de TEOM (part fixe). Il est en baisse de 27% par rapport au montant payé en 2017, hors évolutions des valeurs locatives qui ne dépendent pas du SBA. A ce montant, s'ajoute la part des levées et apports de 2017 (montant reporté en bas de page).

Pour suivre et vérifier votre consommation, rendez-vous sur votre espace privé : <http://www.sba63.fr/mon-compte-mes-services> + QR Code. Vous pourrez y retrouver vos informations de collecte et effectuer des démarches en ligne.

Annotations on the tax statement:

- En 2018, le taux de TEOM baisse de 27% par rapport à 2017. (Points to the TEOM rate change in the table)
- 1 - Ici, on applique le taux de TEOM 2018 à la base fiscale: $11,75\% \times 1379 = 162$ (Points to the calculation of the TEOM part)
- 2 - On ajoute à ce montant la part incitative indiquée en bas de page : $162 + 51 = 213$ (Points to the total TEOM amount)
- Le montant de la part incitative est indiqué pour information en bas de la taxe foncière. Vous pouvez consulter le détail de vos consommations sur votre compte personnel. (Points to the 'Montant de votre impôt' field)
- Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative. (Points to the final total amount)
- NOUVEAU: La taxe sur les ordures ménagères comprend une part variable de 51€ (Points to the 'Montant de votre impôt' field)

Département: 63 PUY DE DOMÈ		Commune:		Taxe ordures ménagères		Taxe foncière		Total des cotisations	
TP 2018	Commune	Syndicat de communes	Intér. communales	Département	Taux applicables	Taux 2018	Taux 2017	Base	Total des cotisations
Taux 2017	14,17 %	0,198 %	3,32 %	20,48 %	0,141 %	16,25 %	11,75 %	1379	744
Taux 2018	14,52 %	0,198 %	3,19 %	20,48 %	0,165 %	13,79 %	11,75 %	1379	744
Adresse	1379	1379	1379	1379	1379	1379	1379	1379	744
Base	200	3	44	282	2	213	213	213	744
Cotisation									
Cotisation totale									
Adresse									
Base									
Cotisation									
Cotisation totale									
2017	183	3	45	279	2	221	213	213	744
2018	200	3	44	282	2	213	213	213	744
Variation	+3,63	0	-2,22	+1,08	0	-3,82			
Commune		Syndicat de communes	Intér. communales	Taux départemental	Taux locaux	Chambre d'agriculture	Taux foncier	Taux d'occupation	Total des cotisations
Taux 2017									
Taux 2018									
Base taxes non agricoles									
Base taxes agricoles									
Cotisations									
2017									
2018									
Variation									
Dégrèvement jeunes agriculteurs									
Base du Tarif de l'habitat									
Majoration base taxes constructions communales									
Cotisation d'entretien des allées									
Droit proportionnel									
Droit fixe									
Free de gestion de la fiscalité directe locale									33
Dégrèvement « habitation ancienne »									
Dégrèvement JH « Bât »									
Dégrèvement JH « Collectivité »									
Montant de votre impôt :									777

CALENDRIER DES COLLECTES 2019



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI** Emballages Recyclables collectés **1 JEUDI SUR 2**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 M Férié 01	1 V	1 V	1 L	1 M Férié	1 S
2 M	2 S	2 M	2 M	2 J	2 D
3 J	3 D	3 D	3 M	3 V	3 L
4 V	4 L	4 L	4 J	4 M	4 M 23
5 S	5 M 06	5 M 10	5 V	5 D	5 M
6 D	6 M	6 M	6 S	6 L	6 J
7 L	7 J	7 J	7 D	7 M 19	7 V
8 M 02	8 V	8 V	8 L	8 M Férié	8 S
9 M	9 S	9 S	9 M	9 J	9 D
10 J	10 D	10 D	10 M	10 V	10 M
11 V	11 L	11 L	11 J	11 S	11 M
12 S	12 M 07	12 M 11	12 V	12 D	12 M
13 D	13 M	13 M	13 S	13 L	13 J
14 L	14 J	14 J	14 D	14 M	14 V
15 M 03	15 V	15 V	15 L	15 M	15 S
16 M	16 S	16 S	16 M	16 J	16 D
17 J	17 D	17 D	17 M	17 V	17 L
18 V	18 L	18 L	18 J	18 S	18 M
19 S	19 M 08	19 M 12	19 V	19 D	19 M
20 D	20 M	20 M	20 S	20 J	20 V
21 L	21 J	21 J	21 D	21 M	21 V
22 M 04	22 V	22 V	22 L Férié	22 M	22 S
23 M	23 S	23 S	23 M	23 J	23 D
24 J	24 D	24 D	24 M	24 V	24 L
25 V	25 L	25 L	25 J	25 M	25 M
26 S	26 M 09	26 M 13	26 V	26 D	26 M
27 D	27 M	27 M	27 S	27 L	27 V
28 L	28 J	28 J	28 D	28 M	28 S
29 M	29 V	29 V	29 L	29 M	29 D
30 M	30 S	30 S	30 M	30 J Férié	30 D
31 J	31 D	31 D	31 J	31 V	31 M

Je rentre le bac une fois vidé

Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert

Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert

Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 L	1 J	1 D	1 M	1 V Férié	1 D
2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L
3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J	11 D	11 M	11 V	11 L Férié	11 M
12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D Férié	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	15 J Férié	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M Férié
26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M	30 V	30 M	30 J	30 S	30 D
31 M	31 S	31 L	31 J	31 V	31 M

Le nettoyage de mon bac est à ma charge

Je contacte le SBA en cas de déménagement

Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine

Je dépose mes déchets en mesurant les encombrants (Acés) gratuitement les ordures ménagères ne sont pas acceptées

Les jours de collecte sont susceptibles de changer dans le courant de l'année 2019. Le SBA vous informera de ces changements



MAIRIE

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi, mercredi et vendredi : 8h30 à 12h
Mardi, jeudi : 13h 30 à 18 h 30

Employés municipaux

Secrétariat de la mairie

Adjoints administratifs : Mlle Gwénaëlle MORVAN et Mme Laure ROI

École :

Agent spécialisé école maternelle : Mlle Carole GOGAN

Cantine scolaire : Mme Valérie GUYOT

Surveillance cantine et garderie : Mme Laure ROI et Mme Martine DALLERY

Contrat « parcours emploi compétences » à l'école : Pauline TAMIZIER

Services techniques et d'entretien de la commune

Agent d'entretien des bâtiments : Mme Martine DALLERY

Agents techniques : M. Kevin VAL-FERNANDES DOS SANTOS et M. David ARCHIMBAUD

Agent technique, Garde-Champêtre : M. Alain DUCONGE

PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur rendez-vous en mairie

Site Internet : www.lussat63.fr

TÉLÉPHONES - URGENCE

EDF - GDF

Permanence dépannage EDF : 0 972 675 063

Permanence dépannage GRDF : 0 810 433 063

EAU

Permanence dépannage du service d'eau potable :

- de 7 h 30 à 17 h appeler la SEMERAP au 04 73 15 38 38
- après 17 h ainsi que week-end et jours fériés, appeler les Responsables : permanence au 04 73 15 38 38

MAIRIE

Tél. : 04 73 83 23 11

Fax : 04 73 68 80 65

Bibliothèque : 04 73 78 66 08

Maison communale : 04 73 68 87 69

Salle de Sports : 04 73 68 88 00

Groupe Scolaire : 04 73 83 26 84

Adresse e.mail : mairie.lussat63@wanadoo.fr

QUELQUES SITES INTERNET

Mairie : www.lussat63.fr

Communauté d'agglomération : www.rlv.eu

Impôts : www.impots.gouv.fr

SBA : www.sba63.fr

Semerap : www.semerap.net

■ AGOSTINHO CARLOS

TRANSPORTS

Tél. 04 73 83 07 13
9, rue de Pont du Château à Lussat

■ ARCHIMBAUD DAVID EURL

PEINTURE / PAPIERS PEINTS

FINITIONS D'INTERIEURS

Tél. 04 73 83 95 42
Port. 06 71 67 55 76
3, lot. Cornille à Lussat

■ BELL'HAIR COIFFURE

Tél. 04 73 60 19 01
1, rue de Pont du Château à Lussat

■ COMBRONDE AMBULANCES

TAXIS LUSSAT

Tél. 04 73 97 10 11
97, Belle Allée
63460 COMBRONDE

■ DECOUTEIX MICHEL

SERRURERIE

Tél. 04 73 83 07 30
6, rue de l'Enfer à Lussat

■ DEM'ELEC DAVID PANEFIEU

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE/DOMOTIQUE

DÉPANNAGE

Tél. 06 61 57 19 68
9, lot des Prades à Lussat

■ EL HANNACHI FRANÇOIS

BAR / TABAC / JOURNAUX

POINT POSTE

Tél. 04 73 83 03 34
3, rue de Vichy à Lussat

■ GARCIA ANTONIO

BOULANGERIE / PÂTISSERIE

Tél. 04 73 83 23 10
9, place de la Fontaine à Lussat

■ HOME ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Tél. 06 20 89 03 65
1, impasse des Planches à Lussat

■ IMBERDIS ANNE-LAURE LES RUCHES DU PETIT PUY

APICULTRICE

Tél. 06 81 68 29 36
17, rue du Sury à Lussat

■ IMBERDIS THIERRY

MÉCANIQUE AGRICOLE / TP PARCS ET JARDINS

Tél. 06 85 50 33 18 / 04 73 83 47 03
17, rue du Sury à Lussat

■ INFIRMIÈRE

MME DUDEBOUT

Tél. 04 73 83 47 47
Place de la Fontaine
à Lussat

■ LUSS ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE CHAUFFAGE /

CLIMATISATION

ALARME/VIDÉOSURVEILLANCE

Tél. 06 20 50 37 77

■ PALASSE LAURENT

SOURCIER GÉOBIOLOGIQUE

Tél. 06 81 61 86 16
51, rue de Vichy à Lussat

■ PONCHON JEAN-YVES

TRAVAUX AGRICOLES

Tél. 04 73 83 08 38
3, route de Chavaroux à Lignat

■ ROUHALDE WILFRID

RESTAURATEUR VÉHICULES

MILITAIRES LOURDS

Tél. 04 73 83 43 27
5, impasse du Pâtural à Lussat

■ ROUX / JOURFIER

CHAUDRONNERIE

Tél. 04 73 83 22 59
ZA de l'Ormeau
Route de Pont du Château à Lussat

■ SEMONSAT JEAN-FRANÇOIS

TERRASSEMENT / DÉMOLITIONS

Tél. 04 73 83 54 43
La Motte à Lussat

■ SERVIERES NICOLAS

ESPACE NATURE / ENTRETIEN ET CRÉATION DE PARCS ET ESPACES VERTS

17, rue de Riom à Lussat
Tél. 06 81 07 56 46

■ SNAC PLUS SARL

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 07 86
1, impasse du Breuil à Lussat

■ TOURETTE-DEMAS

ENT. BÂTIMENT

Tél. 04 73 83 16 04
Route de Pont-du-Château à Lussat

■ TRANSPORTS BRUN & FILS

TRANSPORTEUR MARCHANDISES

Tél. 04 73 68 88 15
1, rue des Prés à Lussat

MARCHANDS AMBULANTS PRÉSENTS SUR LA PLACE DU VILLAGE

■ AU PETIT RUNGIS - SARL FAUCHERY FRUITS ET LÉGUMES

Sur la place du village tous les mardis matin
de 7h à 13h
Tél. 04 73 83 57 87

■ FROMAGERIE DES MONTS D'AUVERGNE

Sur la place du village 1 vendredi sur 2
Tél. 04 73 60 50 82

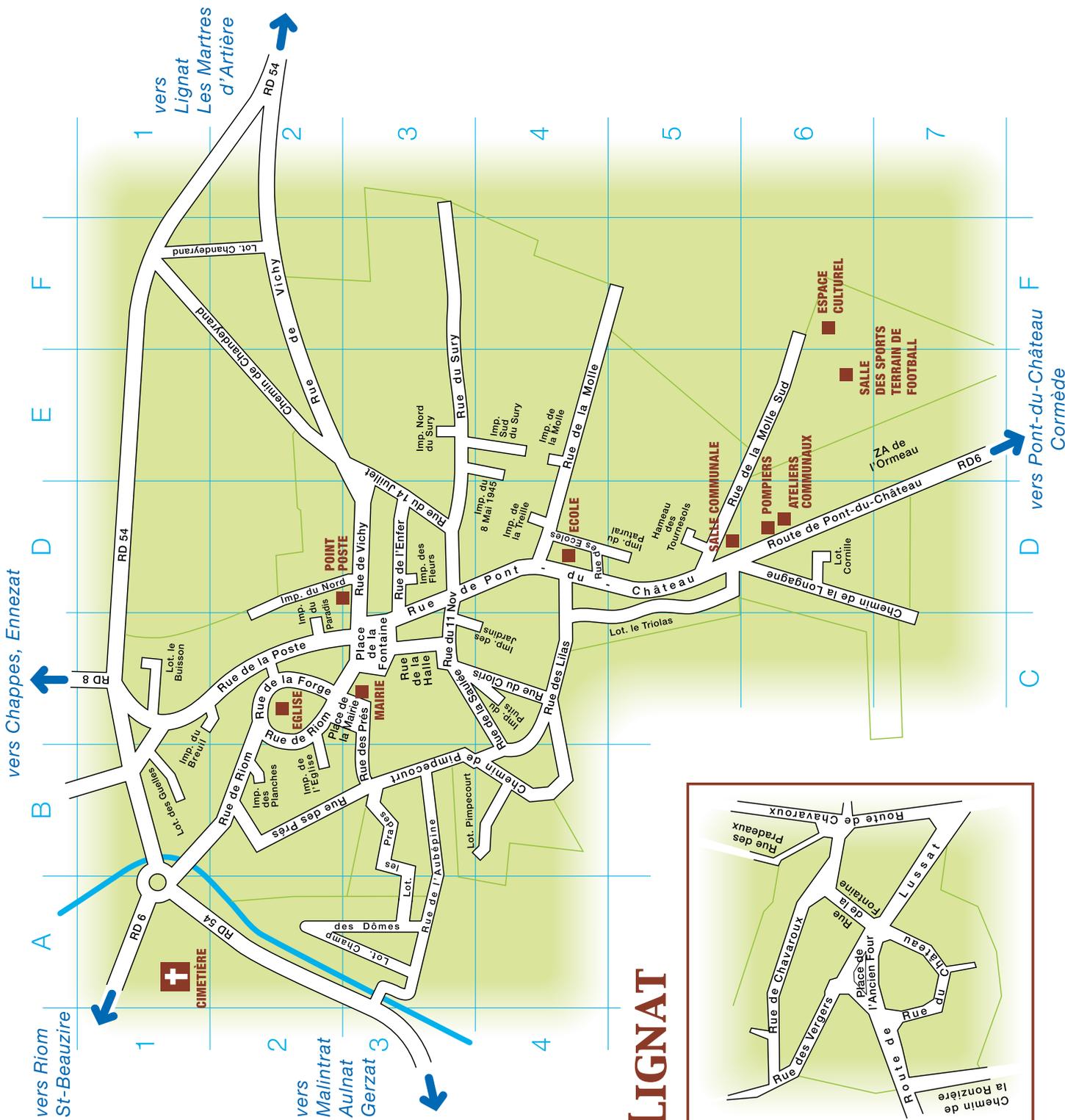
■ M PIZZAS

PIZZAS À EMPORTER

Sur la place du village chaque vendredi de
17h30 à 21h
Tél. 06 80 95 55 47

LUSSAT

- A3 Aubépine (Rue de l')
- C1 Breuil (Impasse du)
- C1 Buisson (Lotissement le)
- A3 Champs des Dômes (Lotissement)
- F2 Chandeyrand (Lotissement)
- C4 Cloris (Rue du)
- D6 Cornille (Lotissement)
- D4 Ecoles (Rue des)
- C2 Eglise (Place de l')
- C2 Eglise (Impasse de l')
- D3 Enfer (Rue de l')
- D3 Fleurs (Impasse des)
- C3 Fontaine (Place de la)
- C2 Forge (Rue de la)
- B1 Guelles (Lotissement)
- C3 Halle (Rue de la)
- C3 Jardins (Impasse des)
- D3 Juillet (Rue du 14)
- C4 Lilas (Rue des)
- D6 Longagne (Chemin de la)
- E4 Mai 1945 (Impasse du 8)
- C3 Mairie (Place de la)
- E4 Molle (Impasse de la)
- E4 Molle (Rue de la)
- E6 Molle Sud (Rue de la)
- D2 Nord (Impasse du)
- E3 Nord du Sury (Impasse)
- C3 Onze Novembre (Rue du)
- C2 Paradis (Impasse du)
- D5 Patural (Impasse du)
- B4 Pimpecourt (Chemin de)
- B4 Pimpecourt (Lotissement)
- B2 Planches (Impasse des)
- D4 Pont-du-Château (Route de)
- C2 Poste (Rue de la)
- B3 Prades (Lotissement les)
- B2 Prés (Rue des)
- C4 Puits (Impasse du)
- B2 Riom (Rue de)
- C4 Saulée (Rue de la)
- E4 Sud du Sury (Impasse)
- E3 Sury (Rue du)
- D5 Tournesols (hameau des)
- D4 Treille (Impasse de la)
- D5 Triolas (Lotissement le)
- D3 Vichy (Rue de)



LIGNAT

